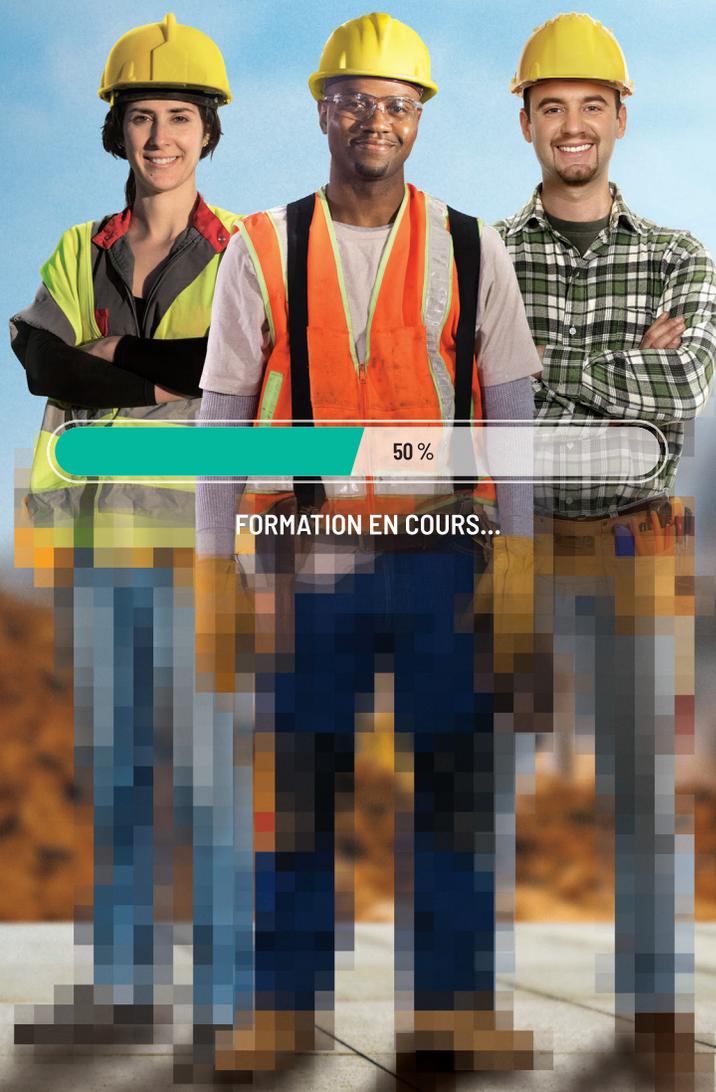


BILAN DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

EXERCICE ANNUEL 2018-2019

Direction de la formation professionnelle
Novembre 2019



**FIERS
ET COMPÉTENTS** .COM

FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

Bien que le masculin soit utilisé dans ce document, les mots relatifs aux personnes désignent aussi bien les hommes que les femmes.

Table des matières

Sommaire	5
1. Introduction	6
2. Gestion de l'offre de service	7
Estimation des besoins et planification de l'offre de service	7
Groupes créés	8
Gestion des inscriptions dans les groupes	8
Groupes annulés	10
<i>Causes d'annulation des groupes</i>	11
3. Activités de perfectionnement réalisées	13
Caractéristiques des groupes réalisés	13
<i>La région de formation</i>	13
<i>Le métier associé à l'activité de perfectionnement</i>	14
<i>L'horaire des activités</i>	17
<i>Les fournisseurs de services</i>	18
Les activités de perfectionnement	18
<i>Durée des activités</i>	19
<i>Les activités les plus populaires</i>	19
<i>Activités de formation en ligne</i>	20
<i>Activités de formation en lien avec le développement durable</i>	21
<i>Activité de formation Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail</i>	21
4. Portrait de la clientèle participante	22
Caractéristiques de la participation	22
<i>Types de perfectionnement</i>	22
<i>Participation selon le certificat de compétence</i>	23
<i>Participation selon les métiers et titres occupationnels</i>	24
<i>Clientèle en obligation de formation</i>	26
<i>Participation selon la région de formation des participants</i>	29
<i>Résultats de la participation aux activités de perfectionnement</i>	31
Caractéristiques des personnes différentes	32
<i>Participations multiples</i>	33
<i>Caractéristiques démographiques des personnes différentes</i>	34
<i>Le genre et la langue de correspondance</i>	36
<i>Le groupe d'âge</i>	37
<i>Le secteur de travail</i>	38
5. Participation aux activités de formation aux entreprises	39
<i>Selon la région</i>	39
<i>Selon les métiers et titres occupationnels des participants</i>	40
<i>Selon l'activité de perfectionnement</i>	41
6. Conclusion	42
ANNEXE 1 – Lexique (2018-2019)	43

Liste des tableaux

Tableau 1	Principaux indicateurs de l'exercice 2018-2019	5
Tableau 1	Participation aux activités de perfectionnement comparativement à l'estimation retenue par le CPFIC	7
Tableau 3	Nombre d'inscriptions dans les groupes par mode de transaction selon la catégorie de formation	8
Tableau 4	Nombre de transactions par mode selon le type de transaction	9
Tableau 5	Nombre de groupes annulés et nombre d'inscriptions impliquées selon la raison d'annulation	12
Tableau 6	Nombre de groupes créés et réalisés, et taux de réalisation selon la région de formation	13
Tableau 7	Nombre de groupes réalisés et de participants et nombre moyen de participants par groupe selon les métiers et les titres occupationnels	15
Tableau 8	Nombre de groupes réalisés et de participants par rythme de formation selon la plage horaire	16
Tableau 9	Nombre de groupes réalisés par les 10 principaux fournisseurs de services selon la catégorie de formation	17
Tableau 10	Nombre d'activités, de groupes réalisés et de participants selon la durée des activités réalisées	18
Tableau 11	Les 10 activités les plus populaires	19
Tableau 12	Participation aux formations en ligne	20
Tableau 13	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le certificat de compétence	23
Tableau 14	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le métier ou le titre occupationnel	25
Tableau 15	Taux de participation des personnes tenues de se perfectionner	28
Tableau 16	Nombre de participants par type de perfectionnement selon la région de formation	29
Tableau 17	Nombre de participants par région de domicile selon le lieu de formation	30
Tableau 18	Nombre de participants par catégorie de formation selon le résultat de la participation aux activités de perfectionnement	31
Tableau 19	Nombre de personnes différentes par certificat de compétence selon le nombre d'activités de perfectionnement suivies	33
Tableau 20	Nombre de personnes différentes selon le nombre d'activités suivies par métier ou titre occupationnel, et taux de participation de la population admissible	35
Tableau 21	Nombre de personnes différentes selon la langue de correspondance et le sexe	36
Tableau 22	Nombre de groupes et de participants aux activités offertes en anglais	36
Tableau 23	Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge	37
Tableau 24	Nombre de personnes différentes par catégorie de formation selon le secteur prioritaire de travail	38
Tableau 25	Nombre de groupes réalisés et de participants à des activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon la région	39
Tableau 26	Nombre de participants aux activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire	40
Tableau 27	Les activités de la formation aux entreprises ayant plus de 100 participants	41

Liste des graphiques

Graphique 1	Taux d'annulation des groupes de 2004-2005 à 2018-2019	10
Graphique 2	Nombre d'inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2018-2019	11
Graphique 3	Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2018-2019	23
Graphique 4	Évolution de la répartition des participants selon le certificat de compétence de 2005-2006 à 2018-2019	24
Graphique 5	Évolution des participants en obligation de formation selon le certificat de compétence de 2001-2002 à 2018-2019	26
Graphique 6	Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2018-2019	32
Graphique 7	Taux de participation de la population admissible selon le certificat de compétence	34

Notes méthodologiques

- Le présent bilan couvre la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, période représentant l'« exercice opérationnel » de la Direction de la formation professionnelle (DFP) de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Cette période est différente de l'exercice budgétaire du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC).
- Ce bilan traite des personnes qui ont été présentes au moins 1 fois à une formation découlant de l'offre de service de la CCQ. Il n'inclut pas la main-d'œuvre qui a participé à une formation non organisée par la CCQ, même si certaines formations sont remboursées par le FFSIC.
- Toutes les variations annuelles font référence aux changements qui se sont produits entre les exercices 2017-2018 et 2018-2019.
- À moins d'indications contraires, l'unité d'analyse est le nombre de personnes présentes dans chaque groupe, identifiées chacune soit comme « participant » soit comme « participation ».

Sommaire

La participation aux activités de perfectionnement affiche une hausse après 3 années de recul. L'exercice annuel 2018-2019 s'est achevé avec une participation en hausse de 19 %, pour atteindre 22 345 participants, et un total de 2 428 groupes réalisés. Contrairement à l'exercice précédent, l'augmentation s'explique autant par la hausse de la participation de la clientèle en perfectionnement volontaire que par celle qui est en obligation de formation.

Tableau 1 – Principaux indicateurs de l'exercice 2018-2019

Indicateur	Nombre	Variation annuelle
Groupes créés	3 174	+17 %
Groupes réalisés	2 428	+18 %
Taux d'annulation des groupes	24 %	-4 %
Participants	22 345	+19 %
<i>en perfectionnement volontaire</i>	15 666	+11 %
<i>en perfectionnement obligatoire</i>	6 679	+42 %
Personnes différentes	16 235	+26 %

Les principaux constats :

- Un total de 2 428 groupes réalisés parmi les 3 174 créés, en hausse de 18 % comparativement à l'exercice précédent ;
- Le nombre de groupes annulés s'élève à 746, pour un taux d'annulation de 24 %, ce qui correspond au taux d'annulation moyen des exercices antérieurs. Les groupes annulés impliquent 4,9 % de toutes les inscriptions reçues ;
- La croissance de la clientèle en perfectionnement volontaire reprend après 3 années de recul, elle enregistre une augmentation de 11 %, avec 15 666 participants ;
- La participation en perfectionnement obligatoire a repris le chemin de la croissance, depuis l'an dernier. Les 6 679 participants génèrent une hausse de 42 % ;
- Après le creux de l'an dernier, le nombre d'apprentis en perfectionnement obligatoire remonte à 2 273 participants. Pour les occupations, le total de 4 404 participants est le plus élevé depuis la mise en application de l'obligation de formation en 2006-2007 ;
- L'activité d'actualisation du Code d'électricité recueille la plus forte participation, avec 2 473 participants. À noter que cette activité a été offerte via la formation aux entreprises pour la majorité des groupes ;
- Près du quart des participants (5 097) ont assisté à une ou l'autre des différentes activités de perfectionnement sur les nacelles et plateformes ou sur les chariots ce qui représente une hausse de 15 % comparativement à l'exercice précédent ;
- Le nombre de personnes différentes qui ont suivi une ou plusieurs activités s'élève à 16 235 (+26 %). C'est donc 11 % de la population admissible au FFSIC qui a participé à au moins une activité de perfectionnement.

1 Introduction

Le bilan des activités de perfectionnement couvre les activités en lien avec les besoins estimés par le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) et celles qui ont répondu aux besoins exprimés par les entreprises pour l'exercice annuel 2018-2019.

Rappelons que la réalisation des activités de perfectionnement repose principalement sur la participation financière du FFSIC. Notons que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), assure le financement d'un programme de formation offert en entier et à temps plein (attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en restauration de maçonnerie).

Au 30 juin 2019 se terminait officiellement l'exercice annuel 2018-2019. Toutefois, des activités de perfectionnement venaient tout juste de démarrer et se sont donc poursuivies après cette date. Au moment de la rédaction du présent rapport, presque tous les fournisseurs de services avaient transmis les feuilles de présence et les résultats des participants.

La participation aux activités de perfectionnement affiche une hausse après 3 années de repli. L'exercice annuel 2018-2019 s'est achevé avec une participation en hausse de 19 %, pour atteindre 22 345 participants, et un total de 2 428 groupes réalisés. Contrairement à l'exercice précédent, l'augmentation s'explique autant par la hausse de la participation de la clientèle en perfectionnement volontaire que par celle en obligation de formation. La vigueur de l'activité dans l'industrie de la construction depuis 2016 fait en sorte qu'il y a une arrivée plus forte du nombre de personnes tenues de se perfectionner. Pour ce qui est de la participation volontaire, la croissance a été principalement générée par l'activité d'actualisation du Code d'électricité.

Le rapport présente les résultats détaillés sous l'angle régional, par métier ou titre occupationnel, par type de perfectionnement et selon les caractéristiques de la main-d'œuvre participante.

2 Gestion de l'offre de service

Estimation des besoins et planification de l'offre de service

Les besoins de perfectionnement retenus par le CFPIC découlent principalement des besoins estimés par les sous-comités professionnels et régionaux ainsi que de l'estimation du nombre de personnes apprenties et occupations en obligation de formation.

En novembre 2017, le CFPIC retenait une estimation de 34 816 besoins en perfectionnement volontaire, un nombre supérieur à l'exercice précédent. À ce nombre s'ajoutent les besoins de formation pour les personnes non diplômées en obligation de formation. Selon les prévisions de la Direction des stratégies et portefeuille de projets de la CCQ, il devait y avoir une baisse du nombre total d'apprentis et d'occupations soumis à l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* comparativement à l'année précédente. La clientèle susceptible de se former devait représenter 1 242 apprentis (-17 %) et 1 537 occupations (+4 %). Pour déterminer l'offre de formation à réaliser, le profil et le volume d'apprentis tenus de se perfectionner ont été analysés en janvier 2018 par la DFP. Par la suite, cette analyse a été soumise aux sous-comités professionnels, qui ont convenu des modules des programmes d'études à prévoir dans l'offre de service.

Au début de l'exercice 2018-2019, ce sont donc 37 595 besoins (+8 %) qui étaient estimés. En cours d'année s'ajoutent les besoins exprimés par les entreprises et les besoins supplémentaires générés par un surplus d'inscriptions aux différentes activités offertes ou, plus rarement, par une demande ponctuelle non planifiée.

En 2018-2019, le ratio participation / estimation retenue s'établit à 51 %. Il est à noter que ce ratio se situe généralement sous les 50 % (tableau 2). Ce ratio n'est pas une évaluation de la réalisation réelle de l'estimation. L'estimation des besoins peut facilement surestimer les besoins réels, car la tenue de certaines activités ne relève pas de la CCQ, comme les activités liées aux nouveaux codes de construction, dont la réalisation est conditionnelle à leur date de publication, qui peut facilement être reportée d'une année à l'autre. Les objectifs de réalisation de la participation ne sont donc pas uniquement fixés sous l'angle de la réalisation de l'estimation. On vise plutôt à répondre aux besoins réels exprimés par les inscriptions aux activités.

Tableau 2 – Participation aux activités de perfectionnement comparativement à l'estimation retenue par le CFPIC¹

Exercice annuel	Estimation retenue par le CFPIC	Participation	Ratio
2010-2011	41 344	17 872	43 %
2011-2012	40 988	15 669	38 %
2012-2013	36 223	16 428	45 %
2013-2014	41 701	20 383	49 %
2014-2015	43 564	21 320	49 %
2015-2016	38 792	20 786	54 %
2016-2017	37 506	17 625	47 %
2017-2018	34 909	16 253	47 %
2018-2019	37 595	19 343	51 %

¹ Les activités réalisées pour répondre aux besoins des entreprises ne sont pas incluses. Source : CCQ.

Groupes créés

L'offre de perfectionnement est complétée au début de l'exercice annuel en évaluant les besoins estimés, l'historique de chacun des cours, la disponibilité des fournisseurs de services, etc. Après entente avec les différents fournisseurs, la majorité des groupes sont créés et publiés dans le *Répertoire des activités de perfectionnement* et sur le site Web de la CCQ.

À cette offre s'ajoute le cours *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, obligatoire pour tous les nouveaux détenteurs de certificat de compétence occupation.

Au total, 3 174 groupes ont ainsi été créés au cours de l'exercice 2018-2019, ce qui correspond à une augmentation de 17 %, soit 456 groupes de plus que l'exercice précédent. L'activité d'actualisation du Code d'électricité représente près de la moitié de cette variation du nombre de groupes. À noter que cette activité a été offerte via la formation aux entreprises pour la majorité des groupes.

Gestion des inscriptions dans les groupes

Dès la publication du *Répertoire des activités de perfectionnement* à la fin du mois d'août, la clientèle peut s'inscrire à un maximum de trois activités simultanément par le biais des services en ligne ou du système de réponse vocale interactive téléphonique (RVI). Le personnel de la DFP, principalement via la ligne Info-perfectionnement, réalise également de nombreuses inscriptions, dont celles qui sont reliées à la formation aux entreprises, qui se font exclusivement par ce mode de transaction. Ainsi, les inscriptions réalisées au moyen des services en ligne représentent 69 % du total des inscriptions. Le personnel de la DFP effectue 27 % des inscriptions, alors que seulement 4 % des inscriptions se font par le système de RVI.

Pour 2018-2019, 57 445 inscriptions ont été traitées (tableau 3). Ce nombre d'inscriptions correspond à une augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 3 – Nombre d'inscriptions dans les groupes par mode de transaction selon la catégorie de formation

Catégorie de formation	Mode de transaction				
	DFP	RVI	Services en ligne	Total	Répartition
Perfectionnement obligatoire	5 179	626	8 842	14 647	33,2 %
Perfectionnement volontaire	6 309	1 732	30 726	38 767	-7,6 %
Formation aux entreprises	4 031			4 031	20,4 %
Total	15 519	2 358	39 568	57 445	2,0 %

Source : CCQ.

La réalisation des groupes suit une séquence d'opérations. Une fois les inscriptions reçues, les personnes admissibles sont convoquées à l'activité de perfectionnement choisie et doivent alors confirmer leur présence. Le transfert dans un autre groupe à leur demande ou afin d'atteindre un nombre minimal de participations est alors possible. Lorsque des groupes doivent être reportés ou annulés, chacune des personnes inscrites à ces groupes en est avisée. Un groupe ne pouvant démarrer par manque d'inscriptions peut être reporté, mais une seule fois. Finalement, les résultats sont enregistrés au profil de formation des participants une fois l'activité de perfectionnement terminée.

L'organisation des activités de perfectionnement de l'exercice 2018-2019 a nécessité 243 646 transactions, soit un nombre similaire à celui de l'an dernier (tableau 4). De ce nombre sont exclues toutes les transactions liées au remboursement des incitatifs financiers et à la gestion des ententes avec les fournisseurs de services.

Les transactions d'« avis de groupe annulé » ont connu une baisse importante de volume de 23 %, qui s'explique par un plus faible nombre d'inscriptions impliquées dans les groupes qui ont été annulés. Il en découle également que les transactions liées à un « transfert » sont en hausse (+7 %), alors que celles liées à un « retrait » sont en baisse (-7 %). Quant à la hausse de participation, elle entraîne une hausse de 5 % des transactions « Résultat enregistré ».

Tableau 4 – Nombre de transactions par mode selon le type de transaction

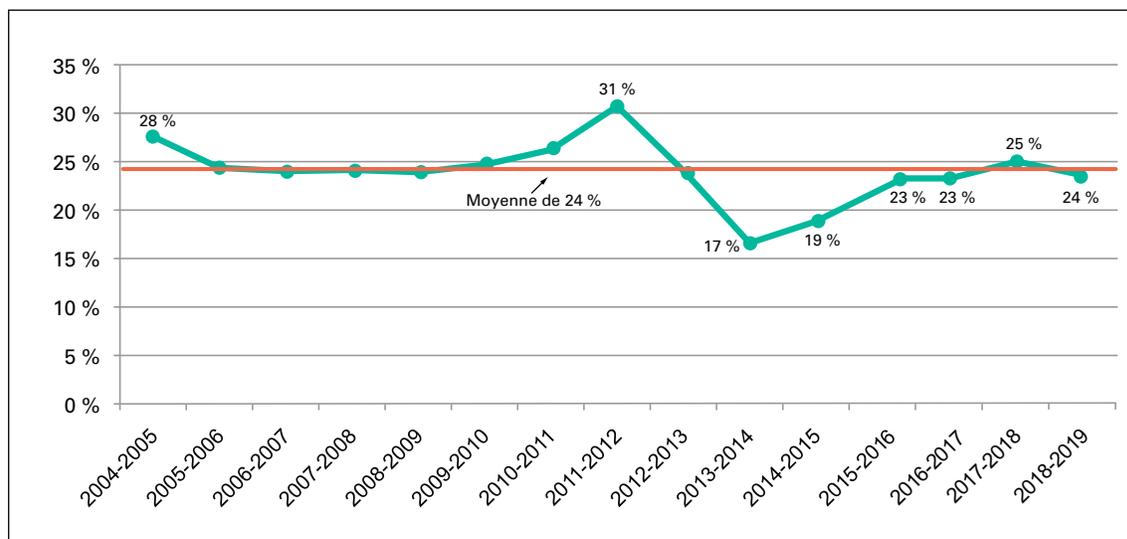
Type de transaction	Mode de transaction			Total	Variation annuelle
	DFP	RVI	Services en ligne		
Inscriptions dans le groupe	15 519	2 358	39 568	57 445	2,0 %
Transfert dans le groupe	22 924	87	5 751	28 762	-3,3 %
Convocation par lettre	41 669			41 669	-1,7 %
Confirmation de présence	8 978	3 992	12 159	25 129	2,2 %
Résultat enregistré	23 711			23 711	5,1 %
Avis de groupe reporté	3 814			3 814	-6,8 %
Avis de groupe annulé	2 869			2 869	-23,3 %
Transfert (avant / après convocation du groupe, après confirmation de présence)	26 736		5 047	31 783	7,0 %
Retrait (avant / après convocation, après confirmation de présence)	16 199		12 265	28 464	-7,0 %
Total	162 419	6 437	74 790	243 646	0,0 %

Source : CCQ.

Groupes annulés

En 2018-2019, sur les 3 174 groupes créés, 746 groupes ont dû être annulés, pour un taux d'annulation de 24 %, ce qui correspond au taux d'annulation moyen des exercices antérieurs (graphique 1).

Graphique 1 – Taux d'annulation des groupes de 2004-2005 à 2018-2019

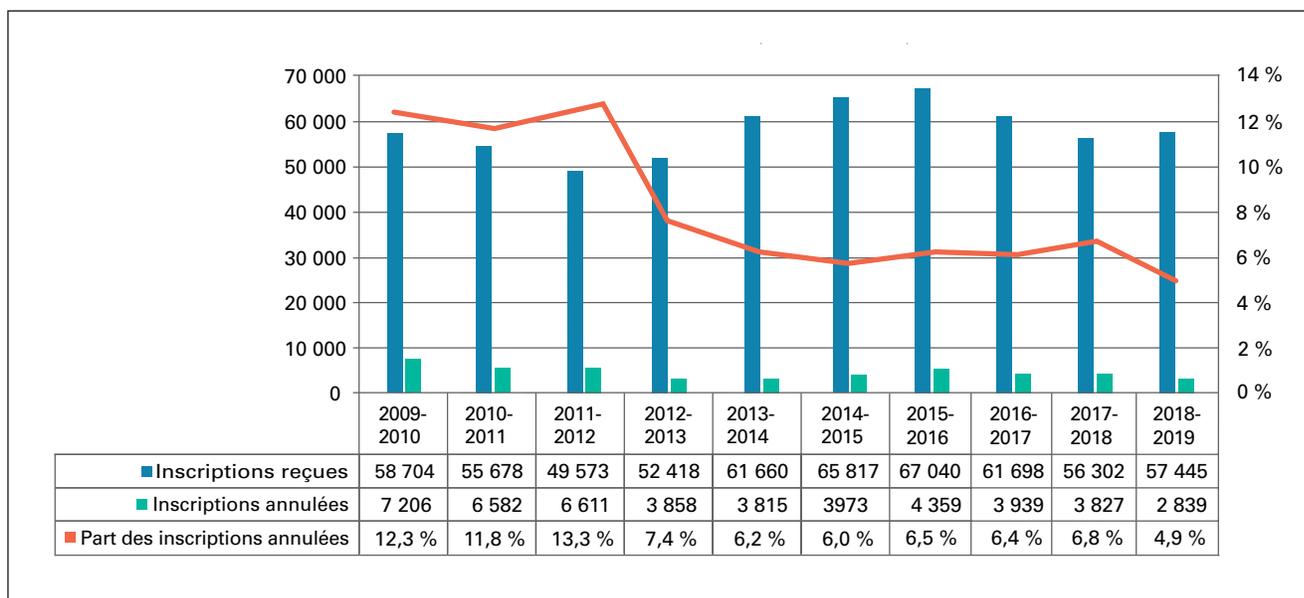


Source : CCQ.

Le graphique 2 présente le nombre d'inscriptions liées aux groupes annulés et le pourcentage qu'elles représentent par rapport au nombre total d'inscriptions reçues. Pour l'exercice 2018-2019, le nombre d'inscriptions annulées est de 2 839 sur un total de 57 445 inscriptions. La part des inscriptions annulées est donc de 4,9 %, un taux inférieur à celui de l'exercice précédent.

Cette baisse de la part des inscriptions annulées tient en partie au fait que la méthode d'analyse de celles-ci a été raffinée afin de déterminer précisément combien d'inscriptions sont véritablement concernées à l'étape de l'annulation du groupe. Maintenant, la donnée réfère plus aux inscriptions confirmées qu'aux inscriptions convoquées, lorsque le groupe est annulé après sa convocation. En dépit de ce changement, il demeure que le fait d'annuler rapidement les groupes ayant très peu de personnes inscrites (moins de 5) et leur transfert dans un autre groupe afin d'obtenir un nombre suffisant d'inscriptions ainsi que le report unique des groupes qui ont peu d'inscriptions (entre 5 et 10) expliquent aussi le faible nombre d'inscriptions annulées.

Graphique 2 – Nombre d’inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2018-2019



Source : CCQ.

Causes d’annulation des groupes

Le tableau 5 présente le nombre de groupes annulés et le nombre d’inscriptions impliquées selon la raison d’annulation. Il y a peu de changements, comparativement à l’an dernier. On constate ceci :

- Tout comme l’an dernier, les deux principales raisons d’annulation sont le « nombre insuffisant d’inscriptions admissibles, mais clientèle transférée » (51,7 % des groupes annulés) et le « nombre insuffisant d’inscriptions admissibles ou aucune inscription » (22,1 % des groupes annulés). Ces deux premières raisons d’annulation représentent à elles seules 74 % des groupes annulés en 2018-2019. À noter qu’une solution a été offerte aux personnes inscrites en les invitant à suivre le cours à une date ultérieure se donnant au même endroit ou dans un autre centre de formation. Cette façon de faire se reflète d’ailleurs dans le faible nombre d’inscriptions impliquées, avec une moyenne d’une personne par groupe.
- Le nombre de groupes annulés en raison d’un manque de formateurs est en baisse, représentant 5,4 % des groupes annulés, mais ça demeure la raison qui implique le plus grand nombre d’inscriptions annulées, soit 837 inscriptions.
- Les groupes annulés en raison du désistement d’un employeur ou d’employés non disponibles ont augmenté comparativement à l’an dernier, passant de 36 à 45 groupes. Ceci constitue la principale raison d’annulation après l’insuffisance d’inscriptions.
- Le nombre d’inscriptions associées aux groupes annulés en raison de difficultés d’implantation du cours a quant à lui fortement augmenté, passant de 42 à 182.

Tableau 5 – Nombre de groupes annulés et nombre d’inscriptions impliquées selon la raison d’annulation

Raison d’annulation	Groupes annulés		Inscriptions impliquées	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Nombre insuffisant d’inscriptions admissibles, mais clientèle transférée	386	51,7 %	41	1,4 %
Nombre insuffisant d’inscriptions admissibles ou aucune inscription	165	22,1 %	551	19,4 %
Désistement d’un employeur ou employés non disponibles	45	6,0 %	169	6,0 %
Manque de formateurs	40	5,4 %	837	29,5 %
Nombre insuffisant de confirmations de présence	31	4,2 %	96	3,4 %
Équipement ou fournisseur non disponibles	24	3,2 %	277	9,8 %
Autres (changement de devis, besoin mal identifié, aucune entente avec le fournisseur qui donne le cours, etc.)	12	1,6 %	107	3,8 %
Local adéquat non disponible	10	1,3 %	119	4,2 %
Clientèle non disponible aux dates et lieu proposés à la suite d’un sondage	9	1,2 %	142	5,0 %
Saison trop avancée ou nombre maximal de candidats formés provincialement atteint	8	1,07 %	185	6,5 %
Nombre insuffisant de participants présents au cours	5	0,7 %	22	0,8 %
Difficultés d’implantation d’un cours	5	0,7 %	182	6,4 %
Désistement du formateur après la convocation	4	0,5 %	47	1,7 %
Devis non disponible ou en révision	1	0,1 %	44	1,5 %
Dépassement important du coût moyen	1	0,1 %	20	0,7 %
Document didactique non disponible (ex. : Code de plomberie ou Code d’électricité)	0	0,0 %	0	0,0 %
Nombre d’inscriptions minimal atteint tardivement ou dates proposées trop tard et délais trop serrés	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	746	100,0 %	2 839	100,0 %

Source : CCQ.

Les données permettent donc de constater que 86 % des groupes annulés l’ont été pour des motifs liés à la clientèle (1 021 inscriptions), 11 % l’ont été en raison de problèmes liés aux fournisseurs de services (1 482 inscriptions) et 3 % l’ont été pour des raisons administratives (336 inscriptions).

En ce qui a trait à l’offre de service faite aux différents métiers, les mécaniciens de machines lourdes n’ont réalisé aucun des groupes créés, alors que le métier de poseur de revêtements souples présente un taux d’annulation de 89 %, soit 8 groupes annulés sur 9 groupes créés. Le métier de mécanicien industriel de chantier suit, avec 87 % de groupes annulés.

Par contre, le taux d’annulation est très faible pour les métiers de monteur-assembleur (13 %), d’opérateur d’équipement lourd (11 %), d’opérateur de pelles (7 %) et de grutier (5 %).

3 Activités de perfectionnement réalisées

L'exercice 2018-2019 s'est donc terminé avec 2 428 groupes réalisés parmi les 3 174 créés, en hausse de 18 % comparativement à l'exercice précédent. Le taux de réalisation global (groupes réalisés par rapport aux groupes créés) est ainsi de 76 % pour l'ensemble des groupes.

Caractéristiques des groupes réalisés

La région de formation

Dans les régions de Québec et du grand Montréal se sont tenus 82 % de l'ensemble des groupes de formation, en 2018-2019. Il faut dire que ces deux régions regroupent près des trois quarts des salariés actifs de l'industrie de la construction. En plus de disposer d'un plus grand bassin de clientèle potentielle, elles détiennent de plus grandes ressources en matière de dispositifs physiques et un plus grand bassin de formateurs.

En 2018-2019, le nombre de groupes réalisés a diminué dans seulement deux régions, soit au Saguenay–Lac-Saint-Jean (-5 %) et sur la Côte-Nord (-8 %). Cette année, les plus fortes hausses sont dans les régions de l'Estrie (+111 %), du grand Montréal (+23 %), de l'Outaouais (+19 %) et de Québec (+12 %). Ces augmentations notables découlent en grande partie de la réalisation de l'activité d'actualisation du Code d'électricité, mais pour l'Estrie, également de la réalisation d'activités sur les nacelles et plateformes. Comme le montre le tableau 6, le taux de réalisation des groupes varie d'une région à l'autre. Comme par les années passées, il est à son plus bas dans les régions de la Côte-Nord (21 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (26 %) et de l'Outaouais (40 %).

Tableau 6 – Nombre de groupes créés et réalisés et taux de réalisation selon la région de formation

Région de formation	Groupes créés		Groupes réalisés		Taux de réalisation
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	182	19 %	110	6 %	60 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	123	4 %	60	-5 %	49 %
Québec	742	12 %	615	12 %	83 %
Mauricie–Bois-Francis	194	1 %	135	3 %	70 %
Estrie	126	54 %	76	111 %	60 %
Grand Montréal	1 593	20 %	1 366	23 %	86 %
Outaouais	93	18 %	37	19 %	40 %
Abitibi-Témiscamingue	65	25 %	17	0 %	26 %
Côte-Nord	56	14 %	12	-8 %	21 %
Total	3 174	17 %	2 428	18 %	76 %

Source : CCQ.

Le métier associé à l'activité de perfectionnement

Chaque groupe est associé à un métier ou à un titre occupationnel, auquel l'activité de perfectionnement est dédiée. Les activités qui sont offertes à plusieurs métiers ou à un métier et un titre occupationnel sont classées sous les rubriques « Multimétier » et « Multimétier et titres occupationnels ». Cette année, il y a eu au moins un groupe réalisé pour chacun des métiers et des occupations de l'industrie de la construction (tableau 7), à l'exception de celui de mécanicien de machines lourdes.

Les activités « Multimétier et titres occupationnels » représentent 38 % des groupes réalisés et 36 % de la clientèle participante. Les différentes activités sur les nacelles et plateformes, chariots et échafaudages concourent à cette situation ; après trois baisses consécutives, la participation dans cette catégorie augmente de 12 % en 2018-2019.

Le métier d'électricien se démarque, avec une hausse de 190 % des groupes réalisés et de 264 % de la participation, résultat dû à l'activité d'actualisation du Code d'électricité, qui à elle seule a généré 2 473 participants. Le métier de grutier affiche également des hausses notables, dont 106 % pour le nombre de participants, qui passent de 109 à 225. Avec une hausse de 23 %, les activités dédiées aux titres occupationnels présentent quant à elles 654 participants de plus que l'an dernier.

Les activités pour les tuyauteurs montrent une baisse importante de 42 % de la participation. Moins de groupes ont été réalisés et moins d'activités différentes ont été tenues. La diminution de 58 % de la participation aux activités pour les monteurs-assembleurs provient principalement des activités du programme d'études et des activités de révision des notions théoriques. Cela s'explique par la fin, en juillet 2018, des mesures transitoires permettant aux compagnons des métiers de monteur d'acier de structure et de serrurier en bâtiment de convertir leur certificat en celui de monteur-assembleur en réussissant de la formation complémentaire.

Le recul de 7 % pour la participation aux activités dédiées aux charpentiers-menuisiers s'explique essentiellement par la conversion de certaines activités en activités « multimétiers ».

Pour l'exercice 2018-2019, deux métiers avec une population relativement faible et dont la participation varie fortement d'une année à l'autre affichent aussi des baisses importantes de la participation. Les activités pour les mécaniciens industriels de chantier affichent une baisse de 75 %, le nombre de participants passant de 57 à 14. La diminution est de 39 % pour les chaudronniers, alors que 69 participants ont été formés comparativement à 114 l'an dernier.

Pour ce qui est des autres métiers, les variations sont peu prononcées comparativement à l'exercice précédent ou ils ont une population relativement faible dont la participation varie fortement d'une année à l'autre. Signalons, entre autres, les hausses de 33 % pour les ferrailleurs et de 30 % pour les frigoristes, et les baisses de 27 % pour les carreleurs et de 42 % pour les poseurs de revêtements souples.

Tableau 7 – Nombre de groupes réalisés et de participants, et nombre moyen de participants par groupe selon les métiers et les titres occupationnels

Métier et titres occupationnels	Groupes		Participants		Participants/ groupe
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	
Briqueteur-maçon	51	0 %	495	-3 %	9,7
Calorifugeur	4	33 %	29	21 %	7,3
Carreleur	6	-14 %	59	-27 %	9,8
Charpentier-menuisier	203	-6 %	2 150	-7 %	10,6
Chaudronnier	5	-44 %	69	-39 %	13,8
Cimentier-applicateur	23	10 %	222	-5 %	9,7
Couvreur	39	-3 %	470	2 %	12,1
Électricien	270	190 %	3 276	264 %	12,1
Ferblantier	16	23 %	180	2 %	11,3
Ferrailleur	12	20 %	121	33 %	10,1
Frigoriste	13	44 %	130	30 %	10,0
Grutier	69	138 %	225	106 %	3,3
Mécanicien d'ascenseur	4	-20 %	60	-5 %	15,0
Mécanicien de machines lourdes	0		0		
Mécanicien en protection-incendie	5	25 %	60	30 %	12,0
Mécanicien industriel de chantier	2	-67 %	14	-75 %	7,0
Monteur-assembleur	20	-56 %	188	-58 %	9,4
Monteur-mécanicien (vitrier)	16	7 %	188	4 %	11,8
Opérateur d'équipement lourd	113	8 %	544	4 %	4,8
Opérateur de pelles	54	6 %	241	1 %	4,5
Peintre	37	-5 %	452	-6 %	12,2
Plâtrier	7	-22 %	94	16 %	13,4
Poseur de revêtements souples	1	-67 %	15	-42 %	15,0
Poseur de systèmes intérieurs	2	0 %	16	45 %	8,0
Tuyauteur	70	-35 %	560	-42 %	8,0
Titres occupationnels	314	23 %	3 473	23 %	11,1
Multimétier	143	134 %	969	70 %	6,8
Multimétier et titres occupationnels	929	10 %	8 045	12 %	8,7
Total	2 428	18 %	22 345	19 %	9,2

Source : CCQ.

Le nombre de participants par groupe dépend principalement du type d'activité de formation. Par exemple, en raison des équipements en jeu, la participation aux activités pour les métiers de grutier, d'opérateur d'équipement lourd et d'opérateur de pelles est généralement limitée (2 à 6 participants). Pour les cours de conduite de chariot élévateur, le nombre de participants est limité à 8 et pour les cours théoriques, tels que ceux portant sur les plans et devis ainsi que la révision de notions théoriques, le nombre se situe autour de 18 à 22 participants. Pour leur part, les activités organisées à la demande des entreprises comprennent un nombre variable de personnes, déterminé selon les besoins de ces entreprises. Ainsi, le nombre moyen de personnes se situe à 9,2 participants par groupe en 2018-2019, un nombre égal à celui de l'an dernier.

L'horaire des activités

Afin de s'arrimer avec à la disponibilité de la clientèle, la majorité des groupes débutent durant la période se situant de janvier à mai, qui coïncide avec la période de l'année la moins active sur les chantiers de construction. Un autre élément à prendre en compte est le délai entre la réception des inscriptions et l'organisation des activités de perfectionnement. La main-d'œuvre s'inscrit de semaine en semaine, et non pas massivement au début de l'exercice, rendant donc difficile le lancement d'une formation au début de l'exercice annuel.

De même, l'offre de perfectionnement est modulée sur différentes plages horaires. La majorité des groupes reliés à un module d'un programme d'études ou à une formation aux entreprises se tiennent le jour, tandis que la majorité des autres activités de perfectionnement ont lieu la fin de semaine. Les groupes se distinguent également par le nombre d'heures de formation par semaine. Un rythme de formation de 25 heures et plus par semaine est considéré comme une formation à temps plein, autrement c'est une formation à temps partiel.

Comme l'illustre le tableau 8, près de 65 % des groupes ont été réalisés à temps partiel et 68 % de ces groupes ont eu lieu la fin de semaine. Par ailleurs, 89 % des groupes à temps plein se sont déroulés le jour. La répartition de la participation calque celle des groupes.

Comparativement à l'exercice précédent, la proportion de groupes et de participants à temps plein est un peu plus faible, soit 35 % versus 40 % pour les groupes et 30 % versus 39 % pour la participation. L'impact de l'activité d'actualisation du Code d'électricité offerte à temps partiel se fait sentir sur cette répartition.

Tableau 8 – Nombre de groupes réalisés et de participants par rythme de formation selon la plage horaire

Plage horaire	Temps plein		Temps partiel		Total	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Nombre de groupes réalisés						
Jour	751	89,5 %	358	22,5 %	1 109	45,7 %
Soir	88	10,5 %	145	9,1 %	233	9,6 %
Fin de semaine	0	0,0 %	1 086	68,3 %	1 086	44,7 %
Total	839	100,0 %	1 589	100,0 %	2 428	100,0 %
Répartition	35 %		65 %		100 %	
Nombre de participants						
Jour	5 867	86,9 %	3 345	21,5 %	9 212	41,2 %
Soir	885	13,1 %	1 495	9,6 %	2 380	10,7 %
Fin de semaine	0	0,0 %	10 753	69,0 %	10 753	48,1 %
Total	6 752	100,0 %	15 593	100,0 %	22 345	100,0 %
Répartition	30 %		70 %		100 %	

Source : CCQ.

Les fournisseurs de services

La réalisation des groupes a été possible grâce à la participation de 75 fournisseurs de services différents. Plusieurs d'entre eux ont des antennes dans d'autres villes ou ont organisé des formations dans différentes régions. Ce sont donc 94 lieux de formation différents qui ont été utilisés par les fournisseurs de services. Comme l'indique le tableau 9, il y a cependant 10 fournisseurs de services qui se démarquent en réalisant 65 % de l'ensemble des groupes, en particulier ceux en perfectionnement obligatoire (74 %).

Tableau 9 – Nombre de groupes réalisés par les 10 principaux fournisseurs de services selon la catégorie de formation

Fournisseur et lieu de formation	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Part du total des groupes
Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA, Anjou)	8	187	99	294	12 %
École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (EMOICQ)	34	165	60	259	11 %
Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC, campus de Saint-Jean-Chrysostome)	35	124	94	253	10 %
École des métiers de la construction de Montréal (EMCM)	88	103	11	202	8 %
Centre de formation Le Chantier (Laval)	43	96	6	145	6 %
École professionnelle de Saint-Hyacinthe (immeuble Belœil)	14	114	0	128	5 %
Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC, campus de Saint-Jean-sur-Richelieu)	20	69	7	96	4 %
Centre de formation continue de l'industrie de la construction (CFCIC, Trois-Rivières)	7	69	6	82	3 %
Ellicom	0	0	62	62	3 %
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir (Rivière-du-Loup)	1	55	4	60	2 %
<i>Sous-total – 10 principaux fournisseurs</i>	<i>250</i>	<i>982</i>	<i>349</i>	<i>1 581</i>	<i>65 %</i>
Total – Ensemble des fournisseurs	339	1 515	574	2 428	100 %

Source : CCQ.

Les activités de perfectionnement

La CCQ offre et organise divers types d'activités de perfectionnement. Celles-ci peuvent être des activités allant d'une durée de 2 heures jusqu'à un programme d'études complet d'une durée de 600 heures. Certaines activités sont composées d'un seul module (ou activité de formation) et d'autres sont composées de plusieurs modules. Selon la demande, un même module peut être offert isolément ou être combiné à un autre module pour la réalisation d'une nouvelle activité de perfectionnement.

Un même module offert dans le cadre de l'offre pour l'ensemble de la main-d'œuvre ou offert aux entreprises est considéré comme étant deux activités de perfectionnement distinctes.

De manière générale, la majorité (73 %) des activités de perfectionnement réalisées sont celles de la CCQ. Parmi les autres activités, 20 % sont liées à des modules de programmes d'études de niveau secondaire, 4 % sont des activités de niveau collégial, 2 % des activités de formation de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) et 1 % des formations liées aux modifications du Code de plomberie, organisées par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ). En 2018-2019, 504 activités de perfectionnement différentes ont été réalisées. Dans certains cas, une activité peut avoir eu différentes durées au cours de l'exercice.

Durée des activités

La majorité des groupes (54 %) et de la participation (57 %) concernent des activités d'une durée de moins de 25 heures. Ces activités représentent le quart des activités réalisées en 2018-2019 (tableau 10). Près de la moitié (47 %) des activités ont une durée entre 25 et 60 heures. En général, les activités reliées au perfectionnement obligatoire ont une durée plus longue, alors que les activités de formation aux entreprises sont plus courtes à la demande des entreprises car elles ciblent l'acquisition d'une compétence bien précise.

Tableau 10 – Nombre d'activités, de groupes réalisés et de participants selon la durée des activités réalisées

Durée des activités	Nombre d'activités	Groupes réalisés	Participants
Moins de 25 heures	134	1 320	12 729
25 à 60 heures	249	685	6 462
61 à 90 heures	80	262	1 750
91 à 150 heures	44	97	887
Plus de 150 heures	18	64	517
Total¹	525	2 428	22 345
Part des moins de 25 heures	26 %	54 %	57 %

Source : CCQ.

Les activités les plus populaires

Cette année encore, certaines activités se sont démarquées par la très grande participation de la clientèle (tableau 11). L'activité d'actualisation du Code d'électricité ravit la première place cette année, avec 2 473 participants. La clientèle des titres occupationnels en obligation de formation ayant connu une forte croissance, la participation à l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* affiche une forte hausse (+43 %), pour un total de 1 542 participants.

Les activités sur les nacelles et plateformes et sur les chariots demeurent populaires, comme c'est le cas depuis quelques années. Il y a eu 5 097 participants à ces différentes activités de perfectionnement en 2018-2019, en hausse de 15 %.

La majorité des activités les plus fréquentées sont celles s'adressant à une clientèle diversifiée en matière de métier ou d'occupation. Cette année, deux nouvelles activités se glissent dans la liste, soit *Chariot élévateur télescopique* (formation en ligne) et *Calfeutrage – Application de scellant*.

Globalement, les 10 activités les plus populaires accaparent 41 % de la participation.

Tableau 11 – Les 10 activités les plus populaires

Titre de l'activité	Nombre de participants	Métier associé	Part du total des participants
<i>Code de construction, Chapitre V – Électricité (actualisation 2018)</i>	2 473	Électricien	11 %
<i>Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction (versions française et anglaise)</i>	1 542	Titres occupationnels	7 %
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (versions française et anglaise)</i>	1 522	Multimétier et titres occupationnels	7 %
<i>Chariot élévateur télescopique (versions française et anglaise)</i>	1 171	Multimétier et titres occupationnels	5 %
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne)</i>	571	Multimétier et titres occupationnels	3 %
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (volet pratique)</i>	470	Multimétier et titres occupationnels	2 %
<i>Chariot élévateur vertical</i>	468	Multimétier et titres occupationnels	2 %
<i>Échafaudage tubulaire</i>	356	Multimétier et titres occupationnels	2 %
<i>Chariot élévateur télescopique (formation en ligne)</i>	306	Multimétier et titres occupationnels	1 %
<i>Calfeutrage – Application de scellant</i>	300	Charpentier-menuisier et titres occupationnels	1 %
<i>Sous-total – 10 activités les plus populaires</i>	9 179		41 %
Total – Ensemble de la participation	22 345		100 %

Source : CCQ.

Les activités de perfectionnement sur les échafaudages sont encore fortement demandées, avec 537 participants, mais seulement une des 6 activités différentes s'est démarquée cette année pour pouvoir intégrer la liste ci-dessus.

Les différentes activités de formation de révision des notions théoriques (RNT) liées à la préparation aux examens de qualification provinciale ont attiré 194 participants, en forte baisse comparativement aux 407 participants de l'an dernier.

Activités de formation en ligne

Depuis 2013-2014 est offerte une formation en ligne portant sur les concepts théoriques liés aux nacelles aériennes et aux plateformes élévatrices, qui est suivie d'un volet pratique dans un centre de formation. En 2014-2015, cette offre a été bonifiée avec une formation sur les chariots élévateurs télescopiques (formation en ligne de 2 heures suivie de 8 heures de travail pratique). L'activité *Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue* (formation en ligne de 5 heures suivie de 18 heures de travail pratique) s'est ajoutée à cette offre en 2018-2019. Le tableau 12 montre que la participation aux activités déjà en place a encore été très importante cette année, alors que la participation à la nouvelle activité n'en est qu'à ses débuts avec seulement 2 groupes réalisés. Il y a eu 1 607 participants à l'une ou l'autre des trois formations en ligne.

Tableau 12 – Participation aux formations en ligne

Titre de l'activité	Nombre de participants	Nombre de groupes
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice</i> (formation en ligne, 3 heures)	571	50
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice</i> (volet pratique, 8 heures)	470	64
<i>Chariot élévateur télescopique</i> (formation en ligne, 2 heures)	306	20
<i>Chariot élévateur télescopique</i> (volet pratique, 8 heures)	216	33
<i>Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue</i> (formation en ligne, 5 heures)	34	2
<i>Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue</i> (volet pratique, 18 heures)	10	2
Total	1 607	171

Source : CCQ.

Il peut y avoir un décalage de la participation entre les deux volets de l'activité, car certains avaient fait le volet théorique l'an dernier alors que d'autres feront le volet pratique l'an prochain ou n'ont pu s'y inscrire parce qu'ils n'ont pas réussi le volet théorique. Dans le cas des chariots élévateurs télescopiques, 65 % des participants à la formation en ligne ont également assisté au volet pratique de la formation. Pour les nacelles aériennes et plateformes élévatrices, ils sont 78 % à avoir fait les deux volets de la formation. Pour ce qui est de la nouvelle activité de *Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue*, seulement 29 % ont fait les deux volets.

Ce mode d'apprentissage continuera d'être développé dans les prochaines années avec les activités de perfectionnement reliées aux échafaudages.

Activités de formation en lien avec le développement durable

Depuis 8 ans sont identifiées les activités de perfectionnement qui sont reliées au développement durable, parce qu'elles abordent soit l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, l'utilisation de matériaux écologiques, les systèmes de contrôle intelligent, ou la protection et la restauration du patrimoine bâti.

En 2018-2019, 52 activités de perfectionnement de ce type ont été offertes. Parmi celles-ci, 42 ont pu être réalisées avec 1 581 participants répartis dans 144 groupes différents.

Activité de formation *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*

Le Programme pour la formation des femmes en entreprise (PFFE) a été introduit au cours de l'exercice 2014-2015. Ce programme comprend l'activité de formation de 14 heures *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*, qui a été élaborée afin de reconnaître les bonnes pratiques et les comportements à adopter pour favoriser le travail d'équipe entre les hommes et les femmes en milieu de travail. Cette activité est obligatoire pour les personnes inscrites au PFFE et à participation volontaire pour la main-d'œuvre de l'industrie. En 2018-2019, l'activité de formation a attiré 239 personnes dans 16 groupes différents, alors que l'an dernier, il y avait eu 214 personnes dans 14 groupes différents. Cette activité se classe à la treizième place des activités les plus populaires de l'exercice 2018-2019.

4 Portrait de la clientèle participante¹

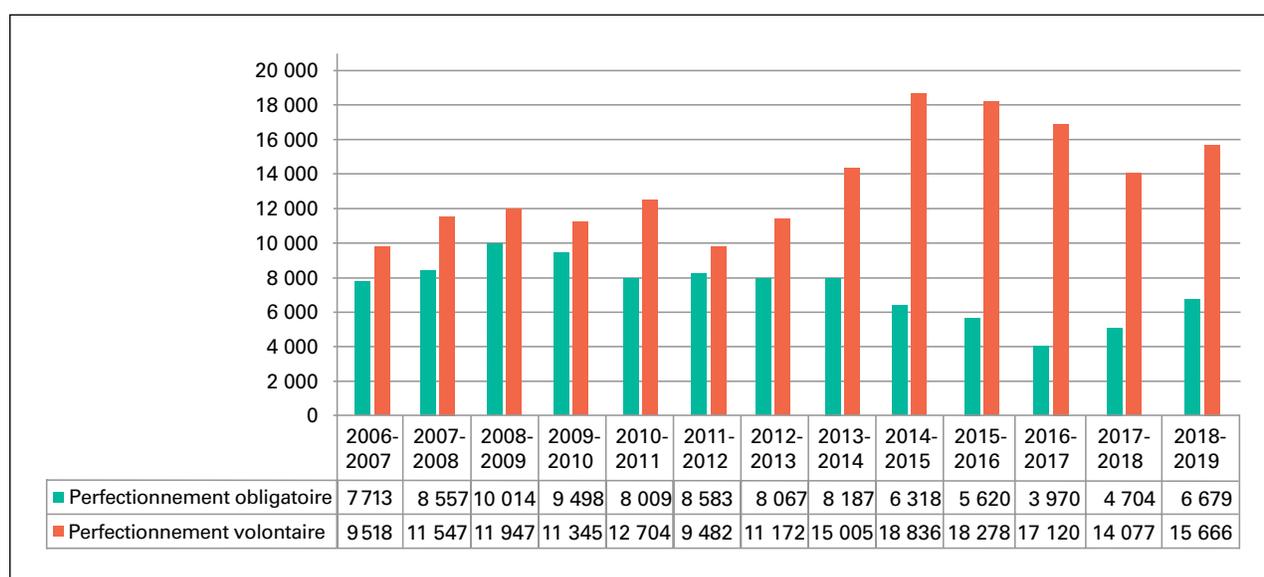
La participation aux activités de perfectionnement affiche une hausse notable de 19 % en 2018-2019, avec 22 345 participants. La croissance de la clientèle en perfectionnement volontaire reprend après trois années de recul, alors que celle de la clientèle en perfectionnement obligatoire se poursuit après la reprise entamée l’an dernier.

Caractéristique de la participation

Types de perfectionnement

Pour 2018-2019, les participants en perfectionnement volontaire enregistrent une augmentation de 11 %, avec 15 666 participants (graphique 3). La participation à l’activité d’actualisation du Code d’électricité explique en grande partie cette performance. La participation en perfectionnement obligatoire a repris le chemin de la croissance, depuis l’an dernier. En 2018-2019, les 6 679 participants génèrent une croissance de 42 %.

Graphique 3 – Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2018-2019



Source : CCQ.

¹ Les données sur la clientèle participante ont été extraites au mois d’août 2019, et non au moment de la formation. Il peut donc y avoir eu un changement du statut de la personne entre les deux moments. Par conséquent, une rubrique « Sans certificat » peut apparaître pour certaines personnes participantes. Il peut aussi apparaître des situations qui semblent incompatibles, par exemple un compagnon en obligation de formation. Cela ne reflète pas la situation au moment de la participation à l’activité de perfectionnement, mais plutôt la situation actuelle.

Participation selon le certificat de compétence

Pour une quatrième année, le nombre de participants ayant un certificat de compétence compagnon (9 066) dépasse celui des apprentis (6 753), représentant 41 % de la participation totale (tableau 13). La hausse de 21 % de la participation des compagnons s'explique essentiellement par la participation des électriciens à l'activité d'actualisation du Code d'électricité. Quant à l'augmentation de 13 % pour les apprentis, elle provient en grande partie de la hausse de la participation en perfectionnement obligatoire. Pour leur part, les 6 513 détenteurs de certificat de compétence occupation affichent une hausse de 27 %. Au moment de la rédaction du rapport, 13 personnes n'avaient plus de certificat de compétence.

Près des deux tiers des participants en perfectionnement obligatoire détiennent un certificat de compétence occupation (66 %), alors que les compagnons représentent encore la majorité des participants en perfectionnement volontaire (58 %).

Tableau 13 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon le certificat de compétence

Certificat de compétence	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total		
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Répartition
Apprenti	2 273	23 %	4 480	9 %	6 753	13 %	30 %
Compagnon			9 066	21 %	9 066	21 %	41 %
Occupation	4 404	54 %	2 109	-8 %	6 513	27 %	29 %
Sans certificat	2	0 %	11	-93 %	13	-92 %	0 %
Total	6 679	42 %	15 666	100 %	22 345	19 %	100 %

Source : CCQ.

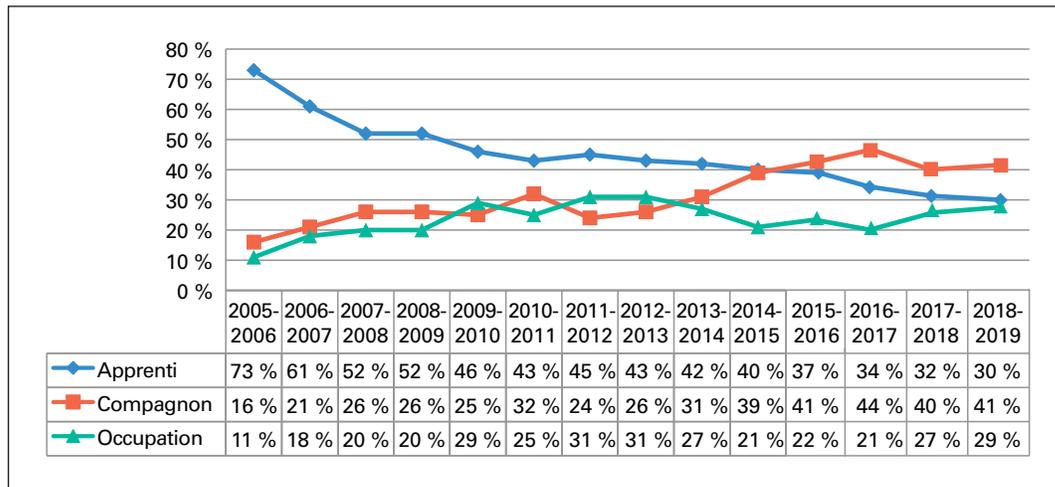
En 2005-2006, les titulaires de certificat de compétence apprenti composaient 73 % de la clientèle aux activités de perfectionnement. Depuis ce temps, cette proportion est constamment à la baisse (graphique 4). Les titulaires de certificat de compétence occupation représentaient, quant à eux, 11 % des participants. Après trois années de repli, ils sont en hausse pour une deuxième année. En 2018-2019, ces populations ont constitué respectivement 30 % et 29 % de la clientèle en perfectionnement. Pendant cette période, les titulaires de certificat de compétence compagnon sont passés de 16 % à 41 %.

Au cours de cette période, la tendance à la hausse chez les titres occupationnels a sûrement été influencée par l'entrée en vigueur de l'obligation de formation chez les occupations non diplômées qui a coïncidé avec une augmentation des entrées de cette main-d'œuvre dans l'industrie.

Pour les apprentis, deux facteurs expliquent la tendance. Premièrement, l'arrivée de plus d'apprentis diplômés combinée au ralentissement des entrées de main-d'œuvre a réduit le nombre d'apprentis en obligation de formation qui accèdent à l'industrie de la construction. Deuxièmement, le statut d'apprenti est temporaire ; le passage au statut de compagnon s'est donc fait pour plusieurs d'entre eux au cours des dernières années. Actuellement, les apprentis représentent 28 % de la main-d'œuvre totale alors que cette proportion était de 36 % en 2005. La proportion de compagnons est passée de 47 % à 56 % pendant cette période, alors que celle des titres occupationnels est demeurée sensiblement la même.

Par ailleurs, certaines activités se composent en majorité ou exclusivement de compagnons, par exemple les activités réalisées pour répondre aux besoins des entreprises, celles sur les modifications des codes (comme ce fut le cas en 2018-2019 pour le nouveau Code d'électricité et en 2014-2015 pour le nouveau Code de plomberie), les activités en gestion d'équipe et les activités de formation préparatoire pour surintendants de même que toutes les activités multimétiers portant sur les nacelles et plateformes et les chariots.

Graphique 4 – Évolution de la répartition des participants selon le certificat de compétence de 2005-2006 à 2018-2019



Source : CCQ.

Participation selon les métiers et titres occupationnels

La présente section concerne la participation en fonction du métier ou de l'occupation prioritaire du participant. Cela permet d'avoir un portrait plus révélateur de la participation de chacun des métiers et titres occupationnels, en redistribuant les participants qui ont suivi des activités dédiées à plusieurs métiers ou occupations.

Le tableau 14 montre une augmentation de la participation en 2018-2019 dans 14 métiers et chez les titres occupationnels, et une baisse dans 11 métiers. Le métier d'électricien se démarque, avec une hausse de 162 % en raison de la participation élevée à l'activité d'actualisation du Code d'électricité. La croissance de la participation en perfectionnement obligatoire explique la progression des charpentiers-menuisiers, des ferblantiers, des ferrailleurs, des mécaniciens en protection-incendie et des titres occupationnels. Les métiers de frigoriste et de grutier affichent des hausses notables de plus de 60 %. Les activités de perfectionnement liées à la qualification au gaz TAG-1 ont été populaires chez les frigoristes, alors que plusieurs activités sur les grues hydrauliques tout-terrain ont été réalisées pour les grutiers par la formation aux entreprises. La hausse de 36 % chez les couvreurs s'explique par leur participation en grand nombre à la nouvelle formation *Activité partagée « camion-flèche »*.

Pour leur part, les métiers de briqueteur-maçon, de mécanicien industriel de chantier, de monteur-assembleur et de tuyauteur enregistrent de fortes baisses.

Les 4 332 participants du métier de charpentier-menuisier et les 6 667 participants des titres occupationnels représentent à eux seuls la moitié de la participation totale. Avec les électriciens et les tuyauteurs, c'est 72 % de la participation aux activités de perfectionnement qui est concentrée entre ces trois métiers et les titres occupationnels.

Tableau 14 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire du participant

Métier ou titre occupationnel prioritaire	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total		
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Répartition
Briqueteur-maçon	36	13 %	675	-15 %	711	-14 %	3 %
Calorifugeur	25	47 %	43	48 %	68	48 %	0 %
Carreleur	52	-29 %	7	-74 %	59	-41 %	0 %
Charpentier-menuisier	870	33 %	3 462	-3 %	4 332	3 %	19 %
Chaudronnier	0		90	-41 %	90	-41 %	0 %
Cimentier-applicateur	143	-14 %	160	3 %	303	-6 %	1 %
Couvreur	246	15 %	498	49 %	744	36 %	3 %
Électricien	21	425 %	4 204	161 %	4 225	162 %	19 %
Ferblantier	135	25 %	200	-4 %	335	6 %	1 %
Ferrailleur	37	1133 %	199	13 %	236	32 %	1 %
Frigoriste	18	64 %	304	69 %	322	69 %	1 %
Grutier	0	-100 %	230	89 %	230	87 %	1 %
Mécanicien d'ascenseur	45	22 %	60	54 %	105	38 %	0 %
Mécanicien de machines lourdes	0		6	-25 %	6	-25 %	0 %
Mécanicien en protection-incendie	39	550 %	66	-14 %	105	27 %	0 %
Mécanicien industriel de chantier	1	0 %	62	-65 %	63	-64 %	0 %
Monteur-assembleur	47	-22 %	360	-44 %	407	-42 %	2 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	135	27 %	176	-14 %	311	0 %	1 %
Opérateur d'équipement lourd	101	189 %	588	-14 %	689	-4 %	3 %
Opérateur de pelles	41	242 %	411	6 %	452	14 %	2 %
Peintre	320	-1 %	273	-19 %	593	-10 %	3 %
Plâtrier	67	34 %	133	-11 %	200	1 %	1 %
Poseur de revêtements souples	12	-37 %	12	20 %	24	-17 %	0 %
Poseur de systèmes intérieurs	11	83 %	103	34 %	114	37 %	1 %
Tuyauteur	10	43 %	944	-29 %	954	-29 %	4 %
Titres occupationnels	4 267	55 %	2 400	-8 %	6 667	24 %	30 %
Total	6 679	42 %	15 666	11 %	22 345	19 %	100 %

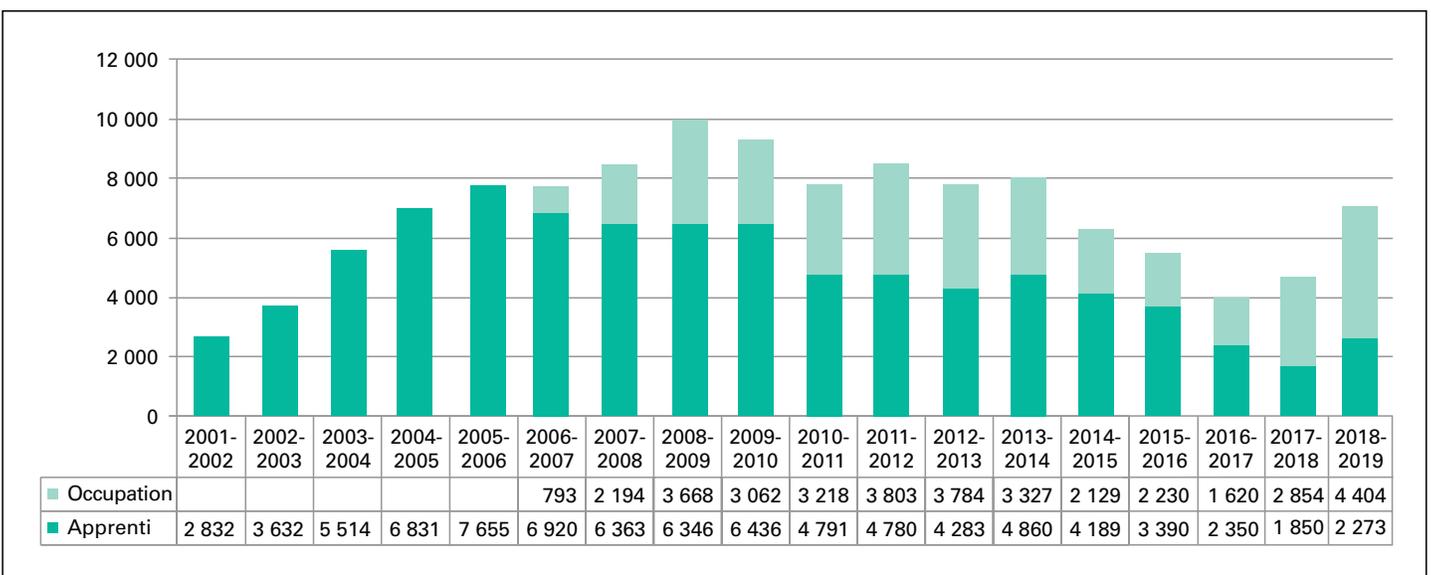
Source : CCO.

Clientèle en obligation de formation

Les personnes détentrices d'un certificat de compétence apprenti ou occupation sans diplôme qui accèdent à l'industrie de la construction lors d'une pénurie de main-d'œuvre sont tenues de se perfectionner. Les modalités diffèrent pour chacune de ces catégories de clientèle.

Il y avait une baisse constante de la participation de la clientèle en obligation de formation depuis 2008, mais cette tendance s'est arrêtée l'an dernier. En 2018-2019, la progression globale est de 42 % par rapport à l'exercice précédent (graphique 5). L'augmentation provient autant des titres occupationnels non diplômés, dont la participation est en hausse de 54 %, que de la participation des apprentis non diplômés, qui s'accroît de 23 %. Après le creux de l'an dernier, la participation des apprentis non diplômés rebondit à 2 273 participants. Pour les occupations, le total de 4 404 participants est le plus élevé depuis le début la mise en application de l'obligation de formation en 2006-2007.

Graphique 5 – Évolution des participants en obligation de formation selon le certificat de compétence de 2001-2002 à 2018-2019



Source : CCQ.

Depuis 2001-2002, la personne apprentie non diplômée doit suivre annuellement des activités de perfectionnement pour un total d'au moins 30 heures, afin d'assurer le renouvellement de son certificat de compétence. Cette obligation perdurera tant qu'elle n'aura pas terminé l'ensemble des périodes d'apprentissage de son métier ou qu'elle n'aura pas obtenu le diplôme reconnu de son métier. Pour répondre à leur obligation de formation, cette clientèle peut suivre des modules du programme d'études reconnu pour son métier ou des activités du *Répertoire des activités de perfectionnement* reconnues dans le cadre de l'obligation de formation. En 2018-2019, 1 628 participants ont pris part à des modules d'un programme d'études et 646 participants à des activités de perfectionnement reconnues.

Pour satisfaire à leur obligation de formation, les titulaires de certificat de compétence occupation doivent réussir le cours de 15 heures *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* et réussir une ou des activités de perfectionnement offertes aux occupations, totalisant au minimum 45 heures. Cette obligation s'applique durant la première année de validité du certificat de compétence. La participation obtenue en 2018-2019 chez cette clientèle est de 1 466 participants au cours *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, ce qui représente une hausse notable de 44 % comparativement à l'an dernier, alors que 2 938 participants (+62 %) ont suivi d'autres activités de perfectionnement dédiées exclusivement aux occupations ou à tous les métiers et occupations.

Le tableau 15 présente le taux de participation de la clientèle tenue de se perfectionner par rapport à la population initiale visée. Pour ce tableau, les éléments de comparaison sont les personnes différentes, qu'elles aient suivi plusieurs activités ou non, et non le nombre de participants. Le taux de participation est calculé à partir du nombre de personnes actives tenues de se perfectionner en août 2018, soit au début de l'exercice. Ces taux de participation ne sont donc pas parfaitement fidèles, entre autres parce que les personnes peuvent ne plus être soumises à leur obligation de formation durant l'année : certaines peuvent avoir complété leur apprentissage, d'autres n'ont peut-être pas d'heures travaillées pour assurer le renouvellement de leur certificat de compétence ou ont peut-être troqué leur certificat de compétence apprenti contre un certificat de compétence occupation, et vice-versa.

Bref, une analyse détaillée du mouvement de main-d'œuvre pourrait changer quelque peu les résultats. Cette mise en garde méthodologique faite, si l'on interprète les résultats de participation sur la population visée comme une tendance, nous avons là, assurément, un bon indicateur.

Le total de 8 845 personnes tenues de se perfectionner en 2018-2019 représente une hausse de 26 % comparative-ment à l'exercice précédent. Par rapport à cette clientèle visée, 41 % des personnes apprenties et 84 % des titres occupationnels ont participé à une activité de perfectionnement. Comme toujours, les apprentis charpentiers-menuisiers se démarquent par leur nombre, représentant 31 % de toutes les personnes apprenties tenues de se perfectionner qui ont suivi une activité de perfectionnement. À 59 %, leur taux de participation est supérieur à la moyenne.

**Tableau 15 – Taux de participation
des personnes tenues de se perfectionner**

Métier ou occupation prioritaire	Personnes tenues de se perfectionner présentes aux activités	Personnes tenues de se perfectionner	Taux de participation
Briqueteur-maçon	36	71	51 %
Calorifugeur	23	67	34 %
Carreleur	52	237	22 %
Charpentier-menuisier	652	1104	59 %
Chaudronnier		0	
Cimentier-applicateur	138	399	35 %
Couvreur	217	719	30 %
Électricien	18	34	53 %
Ferblantier	132	297	44 %
Ferrailleur	28	34	82 %
Frigoriste	14	43	33 %
Grutier	0	1	0 %
Mécanicien d'ascenseur	42	109	39 %
Mécanicien de machines lourdes	0	1	0 %
Mécanicien en protection-incendie	39	97	40 %
Mécanicien industriel de chantier	1	6	17 %
Monteur-assembleur	44	90	49 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	127	302	42 %
Opérateur d'équipement lourd	87	192	45 %
Opérateur de pelles	33	83	40 %
Peintre	305	765	40 %
Plâtrier	65	253	26 %
Poseur de revêtements souples	12	61	20 %
Poseur de systèmes intérieurs	11	43	26 %
Tuyauteur	10	23	43 %
<i>Sous-total – Apprentis</i>	<i>2 086</i>	<i>5 031</i>	<i>41 %</i>
<i>Sous-total – Titres occupationnels</i>	<i>3 208</i>	<i>3 814</i>	<i>84 %</i>
Total	5 294	8 845	60 %

Source : CCQ.

Le taux de participation global est légèrement plus élevé qu'au précédent exercice. En 2018-2019, 60 % de la clientèle a effectivement suivi une formation, tandis que l'an dernier, ce taux était de 55 %. Les ferrailleurs se démarquent avec un taux de participation de 82 %. Quelques métiers ont cependant des taux de participation relativement faibles, dont les mécaniciens industriels de chantier (17 %), les poseurs de revêtements souples (20 %) et les carreleurs (22 %). Pour sa part, le taux pour les titres occupationnels passe de 90 % à 84 % cette année.

Participation selon la région de formation des participants

Seulement deux régions de formation inscrivent des baisses de participation en 2018-2019, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean (-1 %) et la Côte-Nord (-25 %). Cette dernière enregistre des baisses en perfectionnement obligatoire et volontaire, alors que la première est touchée par une baisse du perfectionnement volontaire (tableau 16). En dépit d'une baisse du perfectionnement volontaire, la région de l'Abitibi-Témiscamingue s'en tire avec une croissance totale de 4 %. Les autres régions affichent des hausses autant en perfectionnement obligatoire qu'en perfectionnement volontaire. Les croissances de 22 % dans la région de formation du grand Montréal² et de 12 % dans la région de Québec expliquent en grande partie la croissance totale, mais compte tenu de leur taille, les croissances sont aussi importantes dans les régions de la Mauricie–Bois-Francs (+26 %) et de l'Estrie (+111 %).

Tableau 16 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon la région de formation

Région de formation	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total		
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Répartition
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	25	39 %	1 026	2 %	1 051	3 %	4,7 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	50	43 %	487	-4 %	537	-1 %	2,4 %
Québec	1 024	107 %	4 494	2 %	5 518	12 %	24,7 %
Mauricie–Bois-Francs	169	99 %	1 190	20 %	1 359	26 %	6,1 %
Estrie	152	85 %	488	121 %	640	111 %	2,9 %
Grand Montréal	5 027	31 %	7 629	16 %	12 656	22 %	56,6 %
Outaouais	200	56 %	163	20 %	363	38 %	1,6 %
Abitibi-Témiscamingue	27		116	-16 %	143	4 %	0,6 %
Côte-Nord	5	-76 %	73	-12 %	78	-25 %	0,3 %
Total	6 679	42 %	15 666	11 %	22 345	19 %	100,0 %

Source : CCQ.

Même si tout est mis en œuvre pour réaliser des activités de perfectionnement près du lieu de domicile de la clientèle, l'ensemble des conditions techniques et matérielles peut ne pas être systématiquement rempli : l'équipement, l'infrastructure ou les ressources humaines nécessaires pour l'enseignement manquent dans la région, ou encore la clientèle régionale n'est pas en nombre suffisant pour démarrer une activité de perfectionnement. Les incitatifs accordés par le FFSIC réduisent ces difficultés d'accès à la formation en accordant des frais de déplacement ou d'hébergement aux personnes qui se rendent dans une autre région pour suivre un cours.

Globalement, 75 % des participants se sont formés dans leur région de domicile (tableau 17). Si les participants des grands centres urbains se forment essentiellement dans leur région de domicile, il en va autrement des personnes vivant dans les régions plus éloignées.

² La région du grand Montréal de la CCQ comprend l'île de Montréal, Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.

Par exemple, seulement 13 % des participants de la Côte-Nord se sont formés dans leur région de domicile. Ils sont 461 participants sur le total de 530 participants qui se sont formés à l'extérieur de leur région de domicile.

Pour les autres régions éloignées, le pourcentage de participants formés dans leur région de domicile varie entre 37 et 52 %.

À l'inverse, dans les grands centres urbains, les participants de la région de Québec se sont formés à 80 % dans leur région et ceux de la région du grand Montréal à 94 % dans leur région.

Les régions de formation de Québec et du grand Montréal accueillent la majorité des participants de l'extérieur, car elles possèdent les dispositifs de formation et les parcs d'équipement les plus diversifiés et les plus nombreux. Ainsi, 81 % des participants ont été formés dans ces deux régions, alors que seulement 68 % des participants y sont domiciliés.

Tableau 17 – Nombre de participants par région de domicile selon le lieu de formation

Région de domicile	Participants domiciliés dans la région			Part formée dans la région de domicile	Répartition
	Participants formés dans la région	Participants formés à l'extérieur de la région	Total		
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	971	904	1 875	52 %	8 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	369	515	884	42 %	4 %
Québec	3 494	857	4 351	80 %	19 %
Mauricie-Bois-Francs	740	871	1 611	46 %	7 %
Estrie	531	901	1 432	37 %	6 %
Grand Montréal	10 084	659	10 743	94 %	48 %
Outaouais	343	215	558	61 %	2 %
Abitibi-Témiscamingue	141	174	315	45 %	1 %
Côte-Nord	69	461	530	13 %	2 %
Total	16 742	5 603	22 345	75 %	100,0 %

Source : CCQ.

² La région du grand Montréal de la CCQ comprend l'île de Montréal, Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.

Résultats de la participation aux activités de perfectionnement

La majorité des participants à une activité de perfectionnement ou à un module d'un programme d'études doivent subir une évaluation finale attestant la réussite du cours. Cependant, la personne présente durant moins de 50 % de la durée du cours est réputée l'avoir « abandonné », à moins qu'elle ne participe à l'examen final. Si elle se présente à cet examen, le résultat obtenu prévaudra, soit « Réussite » ou « Échec », indistinctement de sa présence en classe.

Une activité de formation, telle qu'un programme d'études, peut contenir 1 ou plusieurs modules. Une personne peut donc avoir réussi une partie du programme et en avoir échoué une autre. Quoique ce soit plus rare, il est aussi possible qu'une personne réussisse le premier module, échoue le deuxième et abandonne le troisième, etc. Ces cas ont été regroupés avec les résultats de réussite.

Au moment de la rédaction de ce bilan, la CCQ avait reçu la presque totalité des résultats, il en manquait seulement 46 sur les 22 345 participations. Le tableau 18 présente donc les résultats obtenus en 2018-2019. Les résultats sont analogues, en termes relatifs, à ceux des années précédentes. Le taux de réussite y est très élevé (95 %), et il y a eu très peu d'abandons (2,1 %).

Tableau 18 – Nombre de participants par catégorie de formation selon le résultat de la participation aux activités de perfectionnement

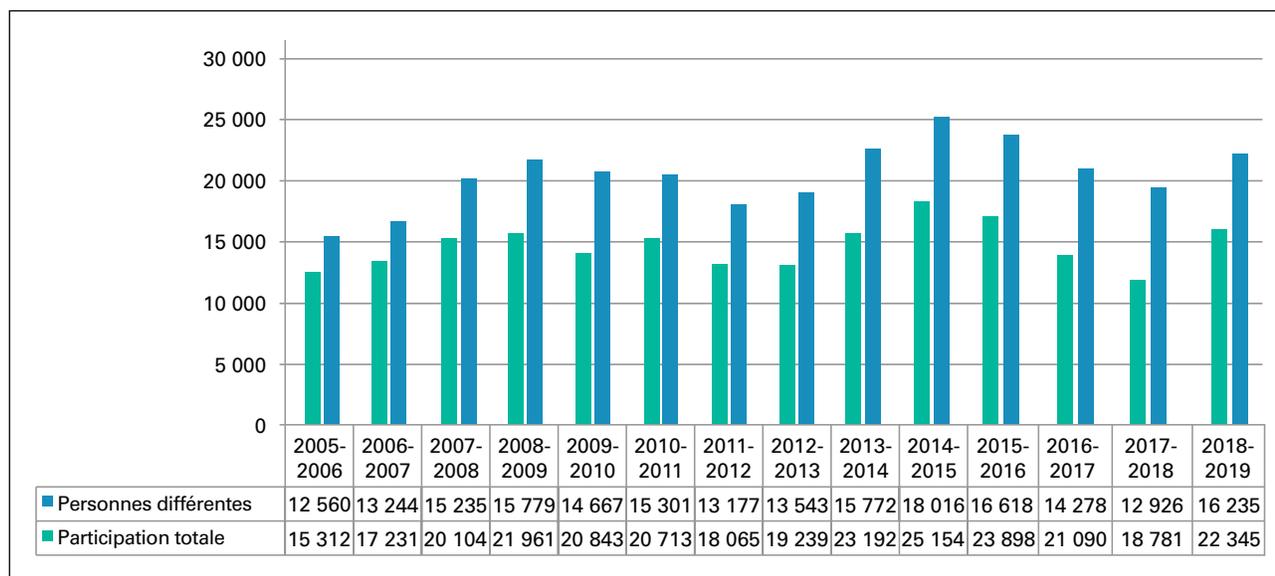
Résultat	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Répartition
Réussite	6 462	10 236	4 566	21 264	95,2 %
Échec	134	379	52	565	2,5 %
Abandon ou absentéisme	83	365	22	470	2,1 %
Résultat inconnu	0	5	41	46	0,2 %
Total	6 679	10 985	4 681	22 345	100,0 %
Taux de réussite	97 %	93 %	98 %	95 %	

Source : CCQ.

Caractéristique des personnes différentes

Bien que 22 345 participations aient été dénombrées, il y a plusieurs personnes qui, durant l'année, peuvent avoir suivi 2, 3, voire 11 activités de formation (participations multiples). Parmi les 22 345 participations, 16 235 personnes différentes ont suivi au moins une formation (graphique 6). L'augmentation de 3 309 personnes représente une croissance de 26 % par rapport à l'exercice précédent; celui-ci avait toutefois affiché un recul de 9 %.

Graphique 6 – Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2018-2019



Source : CCQ.

Participations multiples

Il est permis à la main-d'œuvre de suivre plusieurs activités de perfectionnement durant l'année scolaire. Toutefois, deux contraintes lui sont imposées : sauf exception, elle ne peut pas suivre une activité de perfectionnement à laquelle elle a déjà participé et, depuis 2011, elle ne peut s'inscrire à plus de trois activités différentes à la fois. Toutefois, dès qu'une activité est démarrée, elle peut s'inscrire à une autre activité de façon à maintenir trois inscriptions actives pour des formations à venir.

Ainsi, 3 991 personnes ont suivi plus d'une formation en 2018-2019 (tableau 19), une augmentation de 12 % comparativement à l'an dernier. En dépit de cette hausse en nombre, la proportion de personnes ayant suivi plus d'une activité de formation (25 %) est en baisse. Il est à noter également que c'est la participation à moins de 5 activités qui est en hausse, alors qu'il y a moins de participants qui ont fait 5 activités et plus.

Tableau 19 – Nombre de personnes différentes par certificat de compétence selon le nombre d'activités de perfectionnement suivies

Certificat de compétence	Nombre d'activités suivies					Total	Répartition	Participations multiples	Part des participations multiples
	1	2	3	4	5 et plus				
Apprenti	4 075	731	231	79	34	5 150	32 %	1 075	21 %
Compagnon	4 695	1 116	354	157	78	6 400	39 %	1 705	27 %
Occupation	3 461	780	306	81	44	4 672	29 %	1 211	26 %
Sans certificat	13	0	0	0	0	13	0 %	0	0 %
Total	12 244	2 627	891	317	156	16 235	100 %	3 991	25 %
Répartition	75,4 %	16,2 %	5,5 %	2,0 %	1,0 %	100,0 %			

Source : CCQ.

Les personnes qui détiennent un certificat de compétence compagnon ou occupation sont plus susceptibles que les apprentis de participer à plus d'une activité. Ainsi, 1 705 compagnons (27 % des compagnons), 1 075 apprentis (21 % des apprentis) et 1 211 occupations (26 % des occupations) ont participé à plusieurs activités. Il faut noter que les nouveaux titulaires de certificat de compétence occupation non diplômés doivent suivre au moins deux formations, pour satisfaire à leur obligation de formation. Le plus grand nombre de participations multiples chez les compagnons explique aussi que leur participation totale soit plus importante que celle des apprentis.

Les participants des métiers de chaudronnier (46 %), de frigoriste (39 %), de charpentier-menuisier (36 %), de briquetier-maçon (3 %) et de tuyauteur (33 %) ont été plus nombreux à participer à plusieurs activités (tableau 19), alors que ceux des métiers de mécanicien en protection-incendie (8 %), de peintre (10 %) et de plâtrier (11 %) ont été moins nombreux à le faire. Les participants des métiers de carreleur, de mécanicien de machines lourdes et de poseur de revêtements souples ont participé à seulement 1 activité au cours de l'exercice. Pour ce qui est des électriciens, ils sont nombreux à avoir participé seulement à l'activité d'actualisation du Code d'électricité.

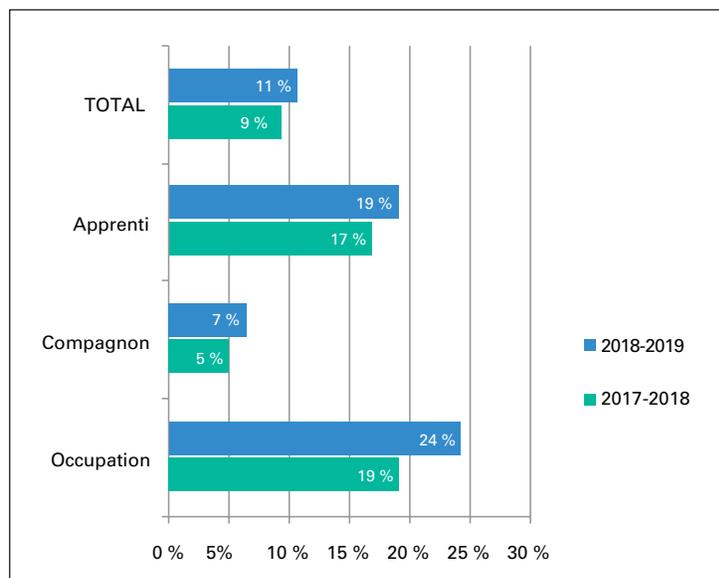
Caractéristiques démographiques des personnes différentes

Les données par personne différente permettent de faire un portrait de la clientèle participante selon différentes caractéristiques, telles que le certificat de compétence, le métier, le sexe, l'âge, etc., et de le comparer avec celui de la population admissible au FFSIC, soit les détenteurs de certificat de compétence qui satisfont aux conditions d'admissibilité du FFSIC.

Étant donné que le nombre de personnes admissibles au FFSIC était de 143 525 au début de l'exercice 2018-2019, c'est donc 11 % de la population admissible qui a participé à au moins une activité de formation.

Comme l'illustre le graphique 7, le taux de participation de la population admissible à au moins une activité de perfectionnement est en hausse, en 2018-2019. Il est de 19 % pour les apprentis, de 7 % pour les compagnons et de 24 % pour les occupations. Le taux de participation plus élevé des apprentis et des occupations n'est pas étonnant, compte tenu de l'obligation de formation des personnes non diplômées.

Graphique 7 – Taux de participation de la population admissible selon le certificat de compétence



Source : CCQ.

Différents facteurs peuvent influencer la participation par métier et titre occupationnel, tels que la présence plus ou moins grande d'apprentis ou de compagnons dans le métier, de non-diplômés tenus de se perfectionner, ou le nombre d'activités de perfectionnement offertes dans les métiers ou titres occupationnels. En 2018-2019, le taux de participation aux activités de perfectionnement de la main-d'œuvre est plus élevé pour les métiers d'électricien (19 %), de couvreur (15 %), de monteur-mécanicien (vitrier) (13 %) et de ferrailleur (12 %), et pour les titres occupationnels (21 %) (tableau 20). À l'inverse, les mécaniciens de machines lourdes et les poseurs de revêtements souples ont un taux de participation de 2 %, les carreleurs de 3 % et les poseurs de systèmes intérieurs de 4 %.

Tableau 20 – Nombre de personnes différentes selon le nombre d'activités suivies par métier ou titre occupationnel prioritaire, et taux de participation de la population admissible

Métier ou occupation	Nombre d'activités suivies					Total	Part de la participation multiple	Taux de participation de la population admissible
	1	2	3	4	5 et plus			
Briqueteur-maçon	313	98	31	11	12	465	33 %	10 %
Calorifugeur	46	11				57	19 %	6 %
Carreleur	59					59	0 %	3 %
Charpentier-menuisier	1 743	594	205	114	53	2 709	36 %	7 %
Chaudronnier	32	25	1		1	59	46 %	8 %
Cimentier-applicateur	232	24	5	2		263	12 %	10 %
Couvreur	540	74	16	2		632	15 %	15 %
Électricien	2 781	396	123	43	20	3 363	17 %	19 %
Ferblantier	230	40	7	1		278	17 %	7 %
Ferrailleur	114	30	11	4	2	161	29 %	12 %
Frigoriste	127	58	17	4	2	208	39 %	6 %
Grutier	102	17	18	10		147	31 %	9 %
Mécanicien d'ascenseur	53	10	5	3	1	72	26 %	7 %
Mécanicien de machines lourdes	6					6	0 %	2 %
Mécanicien en protection-incendie	87	6	2			95	8 %	8 %
Mécanicien industriel de chantier	32	11	3			46	30 %	5 %
Monteur-assembleur	210	56	19	7		292	28 %	10 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	233	30	6			269	13 %	13 %
Opérateur d'équipement lourd	379	91	31	6	2	509	26 %	10 %
Opérateur de pelles	258	56	20	3	2	339	24 %	6 %
Peintre	482	44	5	2		533	10 %	11 %
Plâtrier	160	20				180	11 %	6 %
Poseur de revêtements souples	24					24	0 %	2 %
Poseur de systèmes intérieurs	76	11	4	1		92	17 %	4 %
Tuyauteur	422	130	46	15	13	626	33 %	7 %
Titres occupationnels	3 503	795	316	89	48	4 751	26 %	21 %
Total	12 244	2 627	891	317	156	16 235	25 %	11 %

Source : CCQ.

Les caractéristiques démographiques des personnes différentes participantes changent peu, d'une année à l'autre. La répartition des personnes en fonction du sexe, de l'âge ou de la langue est relativement constante. C'est encore le cas, cette année.

Le genre et la langue de correspondance

Parmi les 16 235 personnes différentes, 739 sont des femmes et 15 496 sont des hommes (tableau 21). Pour les activités de perfectionnement, la part des femmes s'élève à 4,6 %, alors que leur représentativité dans la main-d'œuvre active est de 2,1 %. Rappelons qu'en décembre 2016, un changement réglementaire a été mis en place, permettant à une femme non diplômée d'obtenir un certificat de compétence apprenti ou occupation si l'état du bassin de main-d'œuvre était à 30 % et moins. Depuis, cela s'est traduit par des augmentations notables du nombre de femmes en obligation de formation. Il demeure que tout comme par les années passées, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes, et ce, quel que soit leur statut ou qu'elles détiennent ou non un diplôme.

Tableau 21 – Nombre de personnes différentes selon la langue de correspondance et le sexe

Langue de correspondance	Sexe		Total	Répartition
	Femmes	Hommes		
Anglais	8	307	315	1,9 %
Français ¹	731	15 189	15 920	98,1 %
Total	739	15 496	16 235	100,0 %
Répartition	4,6 %	95,4 %	100,0 %	

¹ À des fins de simplification, la langue française inclut la catégorie « Indéterminée ».
Source : CCQ.

Quant à la répartition linguistique, la langue de correspondance est l'anglais pour 1,9 % des personnes différentes participantes.

Avec 8 activités différentes réalisées, soit 1 de plus que l'an dernier, la participation aux activités en anglais a augmenté de 12 %, pour atteindre 124 participants en 2018-2019 (tableau 22). Pour cette population, 14 groupes ont été réalisés sur les 19 groupes planifiés.

Tableau 22 – Nombre de groupes et de participants aux activités offertes en anglais

Catégorie de formation	Titre de l'activité	Nombre de groupes		Participants
		Réalisés	Annulés	
Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction	<i>Construction Industry Organizations</i>	2	2	25
Modules d'un programme d'études	<i>Floor Framing</i>	1	1	8
	<i>Installing Electrical Cables and Conduits</i>		1	
	<i>Interior Finishing</i>	1		13
	<i>Planning Calculations</i>		1	
	<i>Using Surface Preparation and Finishing Products</i>	1		12
Perfectionnement volontaire	<i>Boom Lift and Scissor Lift</i>	4		27
	<i>Building Plans and Specifications</i>	1		7
	<i>Road and Infrastructure Plans and Specifications</i>	1		12
	<i>Telescopic Forklift</i>	3		20
Total		14	5	124

Source : CCQ.

Il est à noter que parmi les 124 participants à ces groupes, 101 avaient l'anglais comme langue de correspondance. Ces participants anglophones se traduisent en 74 personnes différentes, c'est donc dire que les 241 autres anglophones (77 %) étaient inscrits aux activités de formation offertes en français.

Le groupe d'âge

Pour 2018-2019, l'âge moyen des personnes différentes est de 37,0 ans (tableau 23), ce qui correspond à l'âge moyen observé l'an passé. En comparaison, l'âge moyen de l'ensemble de la main-d'œuvre active est de 39,3 ans. La personne la plus jeune avait 17 ans, et 46 personnes avaient 70 ans et plus.

La majorité des personnes (56 %) se retrouvent dans la fourchette de 25 à 44 ans, alors que les personnes des autres tranches d'âge se forment proportionnellement moins. Pour toutes les tranches d'âge où elles sont présentes, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes.

Tableau 23 – Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total			Répartition de la main-d'œuvre active en 2018
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Variation annuelle	
Moins de 25 ans	98	13,3 %	1 658	10,7 %	1 756	10,8 %	27,2 %	11,9 %
25-34 ans	273	36,9 %	5 857	37,8 %	6 130	37,8 %	25,8 %	30,9 %
35-44 ans	216	29,2 %	4 104	26,5 %	4 320	26,6 %	30,6 %	23,2 %
45-54 ans	107	14,5 %	2 481	16,0 %	2 588	15,9 %	24,4 %	18,4 %
55-64 ans	45	6,1 %	1 255	8,1 %	1 300	8,0 %	9,1 %	13,2 %
65 ans et plus	0	0,0 %	141	0,9 %	141	0,9 %	56,7 %	2,5 %
Total	739	100 %	15 496	100 %	16 235	100 %	25,6 %	100,0 %
Âge moyen	35,9		37,1		37,0			39,3

Source : CCQ.

Il n'y a pas de changement de tendance pour les métiers ou titres occupationnels. Les personnes qui se perfectionnent sont plus jeunes, en moyenne, que la main-d'œuvre active de leur métier ou occupation. Les seules exceptions se trouvent chez les ferrailleurs et les mécaniciens de machines lourdes, où les participants sont plus âgés.

Le secteur de travail

La représentativité des participants par secteur de travail est relativement similaire à celle rencontrée chez l'ensemble de la main-d'œuvre. Ainsi, la majorité des participants proviennent du secteur institutionnel et commercial. Il y a toutefois une représentativité un peu plus élevée du secteur du génie civil et de la voirie, et un peu plus faible du secteur résidentiel (tableau 24).

Tableau 24 – Nombre de personnes différentes par catégorie de formation selon le secteur prioritaire de travail

Secteur prioritaire	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Répartition des participants	Répartition de la main-d'œuvre active en 2018
Génie civil et voirie	1 543	1 735	548	3 826	24 %	18 %
Industriel	160	532	213	905	6 %	6 %
Institutionnel et commercial	2 589	3 648	2 622	8 859	55 %	51 %
Résidentiel	919	1 067	293	2 279	14 %	25 %
Indéterminé	85	216	65	366	2 %	0 %
Total	5 296	7 198	3 741	16 235	100 %	100 %

Source : CCQ.

5 Participation aux activités de formation aux entreprises

Un service exclusif est offert aux entreprises afin de répondre à leurs demandes spécifiques de formation. Au cours de l'exercice, 588 demandes de formation ont été faites par les entreprises, en hausse de 60 % par rapport à l'exercice précédent. Ces demandes provenaient de 293 entreprises ou regroupements d'entreprises différentes. Ces demandes ont mené à la réalisation de 574 groupes, une augmentation de 73 % comparativement à l'an dernier (tableau 24). Il y a eu 4 535 participants à ces activités de perfectionnement dédiées à la main-d'œuvre des entreprises correspondant à une hausse de 80 %. Rappelons que l'activité d'actualisation du Code d'électricité a été principalement réalisée via la formation aux entreprises. Sans cette activité, la croissance de la participation aurait été de 13 %.

Selon la région

Pour cette catégorie de formation, habituellement les variations annuelles par région du nombre de groupes et du nombre de participants sont fortes à cause de sa dépendance aux demandes ponctuelles d'entreprises, qui sont souvent liées à un chantier ou à un contrat donné. Pour l'exercice 2018-2019, c'est la tenue de l'activité d'actualisation du Code d'électricité qui joue un rôle dans les variations régionales. Des hausses du nombre de groupes et de participants sont enregistrées dans toutes les régions, à l'exception de l'Abitibi-Témiscamingue (-10 %), alors que l'an dernier, toutes les régions avaient inscrit des baisses (tableau 25). La croissance provient en grande partie des régions du grand Montréal (+70 %) et de Québec (+64 %), mais compte tenu de leur taille, les hausses de participation sont importantes dans les régions de la Mauricie-Bois-Francs (+321 %) et de l'Estrie (+246 %).

Tout comme l'an dernier, la plus grande partie (47 %) des participants sont dans la région du grand Montréal et dans celle de Québec (32 %).

Tableau 25 – Nombre de groupes réalisés et de participants à des activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon la région

Région	Groupes			Participants		
	Nombre	Répartition	Variation annuelle	Nombre	Répartition	Variation annuelle
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	17	3,0 %	70 %	161	3,6 %	106 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	1,7 %	150 %	76	1,7 %	171 %
Québec	156	27,1 %	54 %	1437	31,7 %	64 %
Mauricie-Bois-Francs	40	7,0 %	264 %	307	6,8 %	321 %
Estrie	27	4,7 %	170 %	242	5,3 %	246 %
Grand Montréal	298	51,8 %	72 %	2 138	47,1 %	70 %
Outaouais	9	1,6 %	80 %	62	1,4 %	138 %
Abitibi-Témiscamingue	12	2,1 %	0 %	83	1,8 %	-10 %
Côte-Nord	5	0,9 %	25 %	29	0,6 %	71 %
Total¹	575	100,0 %	74 %	4 535	100,0 %	80 %

¹ Inclut les participants dont la région de formation est à l'extérieur du Québec. Source : CCQ.

Selon les métiers et titres occupationnels des participants

En 2018-2019, la formation aux entreprises a couvert tous les métiers, à l'exception des métiers de carreleur, de chaudronnier et de mécanicien industriel de chantier (tableau 26). Les électriciens représentent 48 % des participants, les charpentiers-menuisiers 14 % et les tuyauteurs 5 %. Pour leur part, les titres occupationnels représentent 10 % des participants et affichent une diminution de 8 % en 2018-2019 comparativement à l'exercice précédent.

Outre la hausse particulière pour les électriciens (+1 039 %), signalons les hausses pour les métiers de couvreur (+103 %) et de grutier (+324 %). Plusieurs activités sur les grues hydrauliques tout-terrain ont été organisées pour les grutiers. Les activités portant sur les nacelles et plateformes expliquent la croissance de 10 % pour les charpentiers-menuisiers. Par contre, ces mêmes activités et celles qui portent sur les chariots sont la principale cause de la baisse de participation chez les métiers de briqueteur-maçon (-58 %) et de peintre (-52 %). Pour les tuyauteurs, la baisse de 21 % s'explique par les activités de préparation à la qualification pour le gaz ITG ou TAG, qui ont été moins nombreuses.

La majorité des participants aux activités réalisées pour les entreprises sont des compagnons (65 %), et c'est particulièrement le cas cette année compte tenu de l'activité d'actualisation du Code d'électricité.

Tableau 26 – Nombre de participants aux activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire

Métier ou titre occupationnel	Nombre de participants	Variation annuelle
Briqueteur-maçon	52	-58 %
Calorifugeur	14	
Charpentier-menuisier	625	10 %
Cimentier-applicateur	37	-20 %
Couvreur	221	103 %
Électricien	2 199	1039 %
Ferblantier	53	20 %
Ferrailleur	18	-5 %
Frigoriste	99	62 %
Grutier	123	324 %
Mécanicien d'ascenseur	41	310 %
Mécanicien de machines lourdes	3	0 %
Mécanicien en protection-incendie	11	-15 %
Monteur-assembleur	38	-49 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	31	-30 %
Opérateur d'équipement lourd	96	-29 %
Opérateur de pelles	43	19 %
Peintre	39	-52 %
Plâtrier	69	-27 %
Poseur de revêtements souples	1	-83 %
Poseur de systèmes intérieurs	40	21 %
Tuyauteur	206	-21 %
Titres occupationnels	476	-8 %
Total	4 535	80 %

Source : CCQ.

Selon l'activité de perfectionnement

Une plus grande diversité d'activités a été organisée, en 2018-2019. Il y a eu 91 activités différentes, comparativement à 80 à l'exercice précédent. Le tableau 27 présente les activités de perfectionnement qui ont réuni 100 participants et plus.

Tableau 27 – Les activités de la formation aux entreprises ayant plus de 100 participants

Titre de l'activité	Nombre de participants
<i>Code de construction, Chapitre V – Électricité (actualisation 2018)</i>	1 679
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne)</i>	380
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (volet pratique)</i>	361
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice</i>	336
<i>Chariot élévateur télescopique (formation en ligne)</i>	140
<i>Chariot élévateur télescopique</i>	121
<i>Chariot élévateur télescopique (volet pratique)</i>	121
<i>Service d'électricité basse tension d'Hydro-Québec – actualisation</i>	118

Source : CCQ.

Exceptionnellement, en 2018-2019, l'activité *Code de construction, Chapitre V – Électricité (actualisation 2018)*, dédiée spécifiquement aux électriciens, prend la première place du classement avec 1 679 participants. Comme les activités de perfectionnement aux entreprises sont organisées pour 1 ou 2 groupes seulement, avec un nombre limité de participants, en général, on retrouve à la tête du classement des activités génériques comme celles sur les nacelles et plateformes et les chariots. Une hausse de 15 % de la participation a été enregistrée pour les activités portant sur les nacelles et plateformes, alors que celles portant sur les chariots affichent une baisse de 17 %. Les autres types d'activités, répondant à des besoins plus spécifiques de l'entreprise, inscrivent une hausse importante de 25 %.

6 Conclusion

Le recul de la participation aux activités de perfectionnement observé au cours des trois derniers exercices s'est donc arrêté en 2018-2019. La hausse de 19 % amène la participation globale à un niveau de 22 345 participants. Contrairement aux exercices précédents, la participation tant au perfectionnement volontaire qu'au perfectionnement obligatoire est en croissance. La tenue de l'activité d'actualisation du Code d'électricité pour les électriciens explique en grande partie la croissance de cette année, mais on constate également des hausses de participation pour plus de la moitié des métiers. La croissance de la participation en perfectionnement obligatoire explique la progression des métiers de charpentier-menuisier, de ferblantier, de ferrailleur, de mécanicien en protection-incendie et des titres occupationnels, mais les métiers de frigoriste, de grutier et de couvreur affichent des hausses notables en perfectionnement volontaire. Une reprise de la participation est également notée dans certaines activités offertes à un ensemble de métiers ou de titres occupationnels, telles que celles liées aux nacelles et plateformes et aux chariots.

La croissance actuelle de l'activité dans l'industrie de la construction entraînant une hausse de l'entrée de main-d'œuvre sans diplôme, la clientèle en formation obligatoire reprend de la vigueur. L'augmentation de la clientèle en perfectionnement obligatoire devrait se poursuivre, étant donné qu'on prévoit que l'activité demeurera élevée au cours des prochaines années et que le réseau scolaire ne comblera pas actuellement tous les besoins de nouvelle main-d'œuvre diplômée.

Il faut aussi miser sur le perfectionnement volontaire pour accroître la participation de la main-d'œuvre aux activités de perfectionnement. L'offre de formation doit donc demeurer adaptée aux besoins de perfectionnement de la main-d'œuvre. Le profil démographique de la clientèle participante se modifie avec une présence plus élevée de compagnons participant aux activités de perfectionnement depuis quelques années. C'est donc une des voies de développement à accentuer pour répondre aux besoins de perfectionnement de la main-d'œuvre et des entreprises.

Pour ce faire, nous poursuivrons notre stratégie de promotion du perfectionnement afin d'informer la main-d'œuvre sur l'importance de mettre à jour ses connaissances pour assurer son employabilité et sa polyvalence. Nous continuerons également l'actualisation des devis de perfectionnement pour qu'ils s'ajustent aux changements de l'industrie et qu'ils répondent aux nouveaux besoins de formation répertoriés par les sous-comités. Nous poursuivrons la diversification des modes de perfectionnement en élaborant de nouveaux projets de formation en ligne. Il faudra maintenir l'effort du service de formation aux entreprises, afin de répondre rapidement aux besoins pointus d'acquisition de nouvelles compétences. Tous les efforts seront donc faits pour poursuivre la croissance de la participation.

ANNEXE 1 Lexique (2018-2019)

Activité de perfectionnement : Activité de formation organisée pour un groupe de participants donné. Une activité de perfectionnement peut être composée d'un seul module ou d'un ensemble de modules (un programme d'études, par exemple). Une même activité de perfectionnement peut être réalisée pour un seul groupe ou pour un ensemble de groupes, répartis dans l'année ou dans différentes régions. Synonyme d'« activité de formation ».

Article 7 (ou A7) : Article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* qui encadre l'obligation de formation des détenteurs de certificat de compétence apprenti (CCA) ou de certificat de compétence occupation (CCO) non diplômés.

Type d'activité : Contexte dans lequel a été organisée l'activité de perfectionnement. Il y a quatre contextes différents :

- **Module** : *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* (SRO), offert aux CCO en obligation de formation ;
- **Formation aux entreprises** : activité de perfectionnement réalisée à la demande d'une entreprise par le Service de la formation aux entreprises (SFAE) ;
- **Article 7** : activité de perfectionnement offerte aux CCA et CCO en obligation de formation ;
- **Perfectionnement volontaire** : activité destinée à toute personne non soumise à l'article 7. Une personne non diplômée qui a suivi ses formations obligatoires est par la suite considérée comme étant en « perfectionnement volontaire » ;

DFFP : Direction de la formation professionnelle.

Exercice annuel : Période entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019.

FFSIC : Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

Fournisseur de services : Organisme qui réalise la formation pour les travailleurs de l'industrie de la construction, après entente avec la CCQ. Un fournisseur de services peut être un centre de formation professionnelle, un cégep, une entreprise, une association patronale, un organisme public ou un manufacturier.

Module : Unité d'enseignement balisée dans le temps, généralement liée à une évaluation pour sanction.

Obligation de formation : Formation obligatoire pour le CCA et le CCO non diplômés (voir article 7).

Participation : Une participation est définie comme au moins une présence à une activité de formation. Une même personne qui débute une formation dans un groupe et qui la poursuit dans un autre groupe est comptabilisée comme une seule participation.

Perfectionnement obligatoire : Activité de perfectionnement ou participation dans le cadre d'une obligation de formation définie par l'article 7.

Perfectionnement volontaire : Activité de perfectionnement ou participation non déterminée par une obligation de formation définie par l'article 7. Remarque : les participations aux activités de perfectionnement du SFAE ont toutes été considérées comme étant des perfectionnements volontaires.

Région : Une des neuf régions administratives de la CCQ.

Répertoire des activités de perfectionnement : Répertoire des activités de perfectionnement offertes à l'ensemble des travailleurs et diffusé sous forme d'imprimé et en ligne.

SFAE : Service de la formation aux entreprises.

Temps partiel : Activité de perfectionnement de moins de 25 heures par semaine.

Temps plein : Activité de perfectionnement de 25 heures et plus par semaine.

Variation annuelle : Écart, en pourcentage, entre les exercices annuels 2017-2018 et 2018-2019.



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC